

PROCÈS-VERBAUX DU

# Conseil général

DE LA  
VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS  
LEGISLATURE 2000-2004

## N° 37

Séance du jeudi 27 mars 2003, à 19h.30

Salle du Conseil général de l'Hôtel de Ville

Présidence : M. Patrick Haldimann, président.

Trente-et-un conseillères et conseillers généraux sont présents.

Excusé(e)s : Mme Muriel Barrelet, M. Théo Bregnard, Mme Eva Fernandez Aeberhard, Mme Françoise Ducommun, Mme Fabienne Montandon, Mme Ariane Pizzolon-Mathys, M. Francis Portner, M. Jacques Rosselet, M. Cédric Schweingruber, Mme Valérie Schweingruber.

Le Conseil communal siège sans M. Didier Berberat, excusé.

Le procès-verbal n° 34 est accepté après deux modifications. Première à la page 2857, 13<sup>ème</sup> ligne depuis le bas : émergeant et non émergeant. Deuxième à la page 2858, 7<sup>ème</sup> ligne depuis le haut : nous avons entendu parler.

Le procès-verbal n° 35 est accepté sans modification.

**M. Patrick Haldimann, président** : Bonsoir. Vous l'aurez remarqué, nous avons oublié la liste de présence. Aussi, nous allons refaire un petit retour en arrière et faire l'appel comme au bon vieux temps ! Je cède la parole à notre premier secrétaire.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, éco. :** Avec plaisir M. le président !

**M. Patrick Haldimann, président :** Malgré le nombre élevé d'absents, je crois que l'art. 29 est respecté, c'est-à-dire que le Conseil général ne peut délibérer que si les membres présents forment la majorité absolue du nombre total de ses membres. Donc nous pouvons continuer.

Tout d'abord, je voudrais excuser l'absence de notre conseiller communal, M. Didier Berberat, chargé par la section suisse de l'assemblée parlementaire de la francophonie de présenter un exposé à la commission de la coopération et du développement qui se tient actuellement à Ottawa. Il aurait été difficile pour lui d'être là ce soir.

Je vais vous dire quelques mots sur la rencontre que la délégation des Conseils généraux du Locle et de La Chaux-de-Fonds a eue avec le Conseil d'Etat. Délégation malheureusement exclusivement chaux-de-fonnière, puisque nos voisins de la mère-commune n'étaient pas du tout représentés. Accompagnée de notre conseillère communale, Mme Claudine Stähli-Wolf, la délégation composée de cinq membres de notre Conseil a rencontré le président du Conseil d'Etat, M. Pierre Hirschy. Lors de notre dernière séance, je vous avais donné lecture de la lettre reçue de la chancellerie d'Etat sur notre rencontre du 1<sup>er</sup> mars 2003. Je vous lis maintenant la lettre reçue le 24 février 2003 signée par le chef du Département de l'économie publique.

#### **Lettre de M. Bernard Soguel au Conseil général, du 24 février 2003**

##### Avenir des Montagnes neuchâteloises

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

Je vous informe que le Conseil d'Etat m'a transmis votre rappel du 7 février 2003 en me priant d'y donner suite.

Le Conseil d'Etat est conscient du problème des disparités régionales et sensible à celui-ci.

Comme vous le savez, une motion à ce sujet a été déposée il y a quelques années. Une réponse est en préparation. L'Université de Neuchâtel est en train de finaliser les travaux visant à actualiser les données contenues dans le rapport préliminaire qui était consacré à cette question. En outre, je souhaite que les intentions de la Confédération en matière de politique régionale soient aussi prises en compte.

Ces éléments font qu'un rapport du Conseil d'Etat concernant la question des disparités régionales devrait être soumis au Grand Conseil dans le courant de l'année 2004. Les divers sujets que vous soulevez dans votre courrier seront traités dans ledit rapport.

En espérant que ces informations vous seront utiles, je vous prie de croire, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de ma considération distinguée.

**M. Patrick Haldimann, président :** Si je devais répondre aux deux intervenants de notre dernière séance, je dirais que les craintes émises par M. Vuilleumier de ne pas recevoir de réponse, n'ont pas été totalement dissipées, et qu'il n'y a pas eu de réponse concrète aux espoirs formulés néanmoins par M. Stähli. En résumé, après les

excuses d'usage à la non-réponse donnée à notre résolution, le président du Conseil d'Etat nous a informés que deux rapports allaient être traités par le Grand Conseil en 2003 et en 2004, l'un ayant trait à l'installation du Parc technologique et l'autre à la mise en place du Réseau urbain neuchâtelois. Nous avons également évoqué le problème de la H2O avec les difficultés de dialogue que rencontre le Conseil d'Etat avec l'Office fédéral des routes. Pas de réponse précise à notre résolution. Nous nous attendions à quelque chose de plus concret; il n'en a rien été. Si ce n'est, peut-être que le Conseil d'Etat a été à notre écoute et que normalement, nous devrions tout de même recevoir, Mme Montandon l'avait demandé, peut-être pas un procès-verbal mais au moins un écrit sur l'entretien que nous avons eu ou une réponse à l'entretien que nous avons eu. Nous attendons toujours. Voilà ce qui s'est passé le 1<sup>er</sup> mars 2003 après la marche.

Encore une chose, je demanderais au Bureau de se réunir, après la pause, dans la petite salle d'à côté.

Au niveau de la correspondance, j'ai reçu une invitation à l'inauguration officielle du quatrième salon "Hello printemps" qui aura lieu du 24 au 27 avril 2003. Cette inauguration aura lieu le jeudi 24 avril 2003 à 15h.00 à Polyexpo. Des lettres seront déposées sur la petite table qui se trouve à l'entrée de la salle.

#### **Motion de M. Pierre Bauer et consorts « Pour un plan directeur des lumières »**

La lumière («agent physique capable d'impressionner l'œil et de rendre les choses visibles» !) est essentielle pour une ville à plusieurs titres :

- d'une part pour permettre aux piétons (notamment) de se diriger et d'éviter des obstacles (ou d'éventuels agresseurs )
- d'autre part pour valoriser la beauté, la convivialité et l'attractivité de la cité.

La lumière est ainsi un élément important de l'urbanisme et de la vie sociale d'une ville.

Il faut dès lors aussi penser la ville en terme d'éclairage et la réussite de celui-ci ne peut pas être laissée au hasard. Elle exige un projet cohérent, inventif et dynamique, ainsi qu'une organisation prévue en conséquence afin d'assurer la sécurité des déplacements et la beauté des cheminements (mise en évidence des bâtiments présentant un intérêt architectural particulier, ou de perspective sur diverses avenues, rues ou ruelles, etc. ).

Le Conseil communal est donc prié d'étudier la création d'un PLAN DIRECTEUR DES LUMIERES afin d'améliorer, à la tombée du jour, la beauté, l'attractivité et la sécurité de notre Ville.

#### **Interpellation de M. Frédéric Hainard et consorts relative aux problèmes de parcage à proximité de l'hôpital**

Le groupe libéral est fortement préoccupé par les problèmes de parcage aux alentours de l'hôpital. Le parking à disposition du personnel est largement sous doté. En effet, l'hôpital de la ville occupe environ 800 personnes domiciliées en ville, dans le canton du Jura, dans le Jura-bernois et de plus en plus en France. Plus grave, les visiteurs et les patients ambulatoires qui arrivent à l'hôpital après le personnel ne peuvent se garer que dans les rues avoisinantes (rue de la Prévoyance, de la Printanière et des Combettes), à tel point que le trottoir de la rue de la Prévoyance ne peut plus être utilisé et que des accrochages ont régulièrement lieu entre des automobilistes et des piétons.

L'étroitesse de ces rues encombrées de voitures empêche les véhicules de secours (SIS notamment) d'accéder sur les lieux d'une éventuelle intervention.

Les voisins, fâchés de voir leur pelouse transformée en parking, se livrent de plus en plus régulièrement à des actes de vandalisme (pneus crevés, rétroviseurs cassés) signes d'un ras-le-bol évident.

Les fonctionnaires de police rechignent à verbaliser tant les plaintes sont nombreuses après leur passage.

Depuis fort longtemps, le personnel et plus récemment les patients et riverains réclament une adaptation du parking.

Les premières études concrètes datent de 1996 après qu'une enquête ait été effectuée auprès du personnel.

Un second rapport de 1998 rappelle la problématique.

Une statistique du service technique de l'hôpital démontre que de 1972 à 1997, le nombre d'employés à l'hôpital a passé de 556 à 982, alors que le nombre de places de parc disponibles passait de 261 à 301.

Ces études démontrent s'il en est, la nécessité d'agrandir le parking.

Le projet a été relancé l'année dernière par la direction de l'hôpital sans qu'un rapport ne nous ait été soumis malgré les demandes réitérées.

- Combien de variantes ont été étudiées ?
- Cas échéant lesquelles et à quel niveau de décision ont-elles été arrêtées ?
- Est-il prévu de faire payer les visiteurs, les patients ou le personnel ?
- Ce dernier est-il régulièrement informé de l'évolution de la situation ?
- Combien de temps encore le dossier sera-t-il bloqué au Conseil communal ?

#### **Résolution de MM. Francis Stähli, Philippe Lagger, Alex Fischli et consorts déposée avec clause d'urgence**

La situation qui prévaut actuellement dans le Proche-Orient inquiète vivement le Conseil Général de la ville de La Chaux-de-Fonds.

Celui-ci s'associe à la démarche de nombreuses villes d'Europe et d'Amérique afin de dénoncer l'action militaire en Irak du gouvernement des Etats-Unis et de ses alliés.

Le Conseil Général de La Chaux-de-Fonds n'a aucune sympathie pour le gouvernement irakien mais constate que depuis dix ans, la population irakienne subit un embargo dont les conséquences sont dramatiques au plan humanitaire. La mortalité infantile est notamment en augmentation constante, de même que les malformations dues à la malnutrition. Le conflit armé qui s'est engagé ne peut que renforcer le lourd tribut payé par la population civile.

Une guerre est toujours l'échec d'une politique basée sur le dialogue et la concertation ; elle ne résout pas les problèmes à long terme. Dans cette région très instable, elle risque d'avoir des conséquences catastrophiques.

A ce jour, aucun argument convaincant n'a été présenté pour démontrer la nécessité d'une guerre contre l'Irak. Dès lors, il faut bien admettre que le gouvernement des USA a des visées de nature économique et géostratégique sans rapport avec la défense de principes démocratiques.

Le Conseil Général de La Chaux-de-Fonds demande au Conseil Fédéral de condamner cette guerre et de prendre toute mesure qui puisse ramener les belligérants à la table des négociations.

Le Conseil Général demande également aux instances de l'ONU, par son secrétaire général, de tout faire afin que les crises qui secouent le Proche-Orient se résolvent dans le respect des droits de l'homme et de la légalité internationale.

**M. Patrick Haldimann, président :** En l'absence de Mme Françoise Ducommun, M. Alex Fischli fonctionne comme scrutateur. Merci M. Fischli !

L'ordre du jour sera amputé du point 6, le Conseil communal ayant retiré le rapport à l'appui d'une demande de crédit pour l'aménagement du réseau routier communal entre le giratoire de la Combe-à-l'Ours et la rue Morgarten.

### **Nominations dans les commissions**

En remplacement de Mme Martine L'Héritier, lib.-ppn, Mme Sonia Sclisizzi est nommée membre de la commission des Services sociaux.

Le groupe socialiste ne peut proposer personne pour remplacer M. Michel Anderegg à la commission de la Bibliothèque, car l'assemblée générale qui élit les candidats pour le parti socialiste ne s'est pas encore réunie. La nomination est donc reportée au prochain ordre du jour.

**VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS****ORDRE DU JOUR****37<sup>e</sup> séance du Conseil général du jeudi 27 mars 2003 à 19h30****à l'Hôtel-de-Ville**

1. Nomination
  - a) d'un membre de la Commission des Services sociaux, en remplacement de Mme Martine L'Héritier (L/PPN), démissionnaire
  - b) d'un membre à la Commission de la Bibliothèque en remplacement de M. Michel Anderegg (PS), démissionnaire
2. Interpellation urgente de M. Laurent Kurth et consorts déposée le 19 février 2003 « H2O : où en est-on ? »
3. Rapport du Conseil communal du 10 mars 2003 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 140'000.- (TVA incluse) pour l'acquisition d'un amplificateur de brillance de type arc en C pour le bloc opératoire
4. Rapport du Conseil communal du 10 mars 2003 à l'appui du changement d'affectation d'une partie des bien-fonds 15'934 du cadastre de La Chaux-de-Fonds et 5'530 du cadastre des Eplatures, propriété des CFF (DDP 5'888 du cadastre des Eplatures et DDP 16'685 du cadastre de La Chaux-de-Fonds, propriété de CDF Emballage SA)
5. Rapport du Conseil communal du 3 mars 2003 à l'appui d'une demande de crédit d'investissement de Fr. 588'000.- pour la réalisation, la manutention et le stockage de nouvelles décorations de Noël
6. Rapport du Conseil communal du 10 mars 2003 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 3'929'000.—TTC pour l'aménagement du réseau routier communal (rue Louis-Joseph-Chevrolet et rue des Crêtets) entre le giratoire de la Combe-à-l'Ours et la rue Morgarten
7. Rapport du Conseil communal du 10 mars 2003 relatif à la Convention collective de travail (CCT) Santé 21 proposée par l'Etat de Neuchâtel
8. Motion de M. Alexandre Houlmann et consorts déposée le 24 juin 2002 « Mise en valeur du patrimoine horloger du Pays de Neuchâtel »
9. Motion de Mme Ariane Pizzolon et consorts déposée le 19 novembre 2002 demandant la création de nouvelles places de jeux
10. Initiative de M. Laurent Kurth et consorts déposée le 19 février 2003 « Taxes sur l'eau potable et l'évacuation des eaux »
11. Motion de Mme Pascale Gazareth et consorts déposée le 19 février 2003 « Opportunité d'un changement d'opérateur téléphonique »

### **Interpellation urgente de M. Laurent Kurth et consorts**

#### H20 : Où en est-on ?

La réalisation de la H20 entre la sortie du Tunnel de la Vue des Alpes et le Crêt-du-Loche a été annoncée comme imminente il y a plusieurs années déjà. Le premier tronçon reliant le Crêt-du-Loche à la Combe à l'Ours devrait presque être déjà ouvert selon les premières planifications qui avaient été établies. La population a par ailleurs donné son accord à la réalisation de ce tronçon depuis de nombreux mois.

Or, aujourd'hui, des rumeurs contradictoires entourent ce dossier et en particulier l'état des négociations entre les parties concernées et les délais probables de réalisation.

Dans un souci de transparence à l'égard de la population qui a approuvé ce projet, qui voit la démolition de l'usine Steinmann pour permettre la création d'un giratoire, qui entend les opposants estimant que leurs observations ne sont pas prises en considération et alors que le Conseil communal présente des projets de développement eux aussi liés à la réalisation de cette route (SIS, parc technologique, plan de mobilité, etc.), les soussignés prient le Conseil communal d'informer le Conseil général et la population sur l'état de ce dossier en répondant aux questions suivantes :

- Parmi les nombreuses variantes de tracé qui ont été étudiées, certains projets ont-ils été retenus définitivement ? Cas échéant, lesquels et à quel niveau de décision ont-ils été arrêtés ?
- Des oppositions bloquent-elles encore le projet ? Cas échéant, sur quelles questions portent-elles ?
- Le Conseil communal a-t-il pu faire entendre ses réticences, développées il y a quelques mois devant le Conseil général, quant aux mesures d'économies envisagées par le canton sur ce projet ?
- Les représentants de l'association "Helvétie-Liberté" ont-ils été entendus par le Conseil communal comme cela leur avait été promis ?
- Est-il exact que les oppositions exprimées par cette association sont de nature à bloquer à nouveau le démarrage de la première phase du projet au niveau des autorités cantonales et fédérales ?
- Quelles sont les mesures que le Conseil communal entend entreprendre rapidement pour permettre la réalisation de ce projet dans un court délai ?
- Combien de temps le Conseil communal estime-t-il qu'il faudra encore attendre pour voir le début des travaux ?

Les soussignés prient le Conseil communal de renseigner le Conseil général de façon complète sur ce dossier et d'entreprendre rapidement toutes les démarches utiles pour lever les graves incertitudes qui pèsent sur le développement de ce quartier de la Ville du fait des retards et des blocages rencontrés dans la réalisation de ce projet routier.

**M. Patrick Haldimann, président :** Interpellation urgente. L'urgence avait déjà été acceptée lors de notre dernier Conseil, puisque nous l'avons mis en deuxième point de notre ordre du jour.

**M. Laurent Kurth, soc. :** Le peuple en a approuvé le principe, ce devait être l'un des chantiers importants de la législature, les travaux de la première étape devaient débiter en 2001 déjà et sa réalisation devait permettre de canaliser le trafic de transit,

d'accompagner le développement de la zone industrielle et les efforts de collaboration entre les villes du canton, en particulier entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds et de drainer une partie du trafic intérieur de la ville pour en rendre le centre plus convivial. Aujourd'hui, des incertitudes règnent sur le tracé, aucun chantier n'a été ouvert, des aménagements transitoires sont envisagés, nous dirons, à la hâte, et les citoyens s'interrogent, s'impatientent, tout en voyant un immeuble abattu pour, leur dit-on, accueillir un giratoire au carrefour Crêtets - Liberté. Comme président du groupe socialiste, j'ai été interpellé par une fondation, par une association et par un groupe de citoyens que j'appellerais pétitionnaires; ce qui illustre, au sujet du tracé de la H20 et des aménagements qui entourent ce débat, le déficit d'information qui règne par rapport à ce projet. Que nous partagions ou non l'ensemble des positions exprimées par ces groupes-citoyens, qui ont en commun, il faut le relever, de mener des réflexions qui dépassent largement le cercle de leurs intérêts particuliers, leurs démarches attestent de la nécessité d'apporter des réponses claires sur l'état de ce dossier.

Sans développer trop les questions contenues dans le texte de l'interpellation dont vous avez pris connaissance, il nous paraît utile néanmoins d'en préciser quelques éléments. Nous demandons donc au Conseil communal de nous renseigner en particulier sur les aspects suivants. Pour chaque tronçon du projet, un tracé a-t-il été arrêté ? Si oui, par quelle autorité ? Quelle autre autorité doit encore, cas échéant, se prononcer ? Des oppositions ont-elles été faites ou sont-elles encore prévisibles ? Sur quels aspects du projet portent-elles, cas échéant ? Comment le Conseil communal entend-il les traiter ? Les divergences entre Canton et Commune que le président de ville a évoquées ici il y a quelques mois, ont-elles été levées, cas échéant, la Commune a-t-elle été entendue ? Les citoyens s'étant manifestés, nous l'avons dit, une association, une fondation, des pétitionnaires, ont-ils pu faire valoir leurs arguments auprès du Conseil communal ? Quelle est l'appréciation du Conseil communal au sujet des réserves qu'ils émettent ? Nous citerons notamment le fait que nous envisagions un tronçon à deux pistes entre Les Hauts-Geneveys et Le Crêt-du-Locle, ainsi que les doutes quant à la situation que provoquerait une sortie du tracé de la H20 à la hauteur du Temple St-Jean. Les éventuelles divergences qui subsistent entre citoyens et Conseil communal, d'une part, les éventuelles divergences qui subsisteraient par ailleurs entre le Conseil communal et le Canton d'autre part, ont-elles des répercussions comme nous l'entendons dire sur les décisions prises, ou non prises, par la Confédération et le Canton ? Quelles actions le Conseil communal entend-il entreprendre pour débloquent définitivement ce dossier, dont la réalisation est importante vu les développements envisagés notamment dans la zone industrielle ? Quels sont les délais raisonnables qui peuvent être aujourd'hui avancés pour le début des travaux et pour la réalisation de cette route et quelles sont les conséquences du retard de ce dossier sur les projets de ce quartier de la ville ? Nous terminerons en disant que nous attendons évidemment des réponses claires du Conseil communal sur ce sujet. Nous ajouterons qu'à l'avenir, nous souhaiterions que l'ensemble des projets routiers ne soit pas systématiquement retiré, puisque après les horodateurs et l'aménagement de la rue L.-J.-Chevrolet, nous pouvons quand même espérer qu'une fois, la H20 voie le jour. Je vous remercie.

**M. Charles Augsburger, président du Conseil communal :** C'est presque à juste titre que dans le libellé de l'interpellation, il est indiqué que le premier tronçon devrait déjà être ouvert selon les premières planifications. Je crois que nous pouvons dire que c'était des options qui avaient été prises et des espoirs que nous avons. Pourquoi en sommes-nous arrivés à la situation actuelle ? Il faut quand même relever qu'il y a eu un certain retard pour lever les oppositions, ou des réponses tardives données par l'Etat aux opposants pour leur permettre de les retirer. Il y a aussi eu un certain nombre de tergiversations au sujet de la deuxième étape avec la présentation inspirée d'une nouvelle variante à l'Office fédéral des routes dans le courant de l'été dernier, j'y reviendrai, variante irréaliste, dommageable, qui prévoyait en gros, je crois que nous en avons déjà parlé dans ce Conseil, un échangeur complet au niveau de Polyexpo sur la rue de l'Helvétie entre Ismeca et Polyexpo, ceci sans consultation de la Ville, et malgré des années de travail en commun avec les Ponts et Chaussées. Pour étayer un peu nos propos, nous voudrions vous donner lecture d'une correspondance, pas en totalité mais en tout cas d'une partie significative qui n'est pas simplement un extrait de circonstance ou de complaisance, ce sont des éléments qui sont clairs. C'est une lettre qui a été écrite le 26 septembre 2002 par M. Michel Egger, qui est le vice-directeur de l'Office fédéral des routes au Service des Ponts et Chaussées. Elle dit ceci :

*Par la présente, nous revenons à notre demande de plans du 28 avril 2002 ainsi qu'au dossier que vous nous avez fait parvenir le 16 mai et vous faisons part des commentaires suivants.*

Le dossier du 16 mai, c'est le dossier sur lequel nous nous étions mis d'accord, à quelques exceptions près, avec le Canton. Il y avait là un concept global de tracé qui était reconnu. Je précise qu'après l'envoi de ce dossier officiellement, le chef du Département, sur la base et certainement sous la pression d'événements budgétaires, a fait des croquis à l'Office fédéral des routes montrant que nous pouvions précisément supprimer un certain nombre de choses et puis modifier complètement le tracé. Cela a conduit à ceci dans la réponse :

*La réalisation du contournement de La Chaux-de-Fonds par la route principale H20 entre Le Crêt-du-Loche et le Bas-du-Reymond constitue une amélioration nécessaire du réseau des routes principales suisses. La Confédération partage l'avis du Canton de Neuchâtel à ce sujet. Elle est donc prête à soutenir le Canton de Neuchâtel dans son entreprise consistant à construire une nouvelle route d'évitement sur les 5,5 km séparant ces deux points. Le dossier présenté traite d'une première étape entre Le Crêt-du-Loche et les Eplatures (1,5 km) et d'une bretelle de raccordement entre la H20 et le réseau actuel des routes cantonales, plus précisément entre les Eplatures et la Combe-à-l'Ours. Le dossier est par contre très discret sur la deuxième étape (Bas-du-Reymond - Polyexpo) dont le tracé fait encore l'objet de négociations. Il est pratiquement muet sur la troisième étape (Polyexpo - les Eplatures) dont la réalisation est repoussée à une période indéterminée à définir en fonction des priorités par rapport aux autres projets routiers du Canton de Neuchâtel.*

Ici l'Office fédéral des routes nous apprend ce que le Canton a dit à la Confédération.

*La Confédération comprend fort bien que le Canton désire procéder par étapes. Elle est également d'avis que l'Est de La Chaux-de-Fonds (ils se sont trompés, c'est l'ouest) doit être réalisé en premier puisque le réseau routier actuel y est régulièrement saturé. Toutefois,*

*avant que la Confédération puisse s'engager à soutenir financièrement un ouvrage d'une telle envergure, le Canton doit se déterminer sur un tracé, un programme de réalisation et un plan de financement contraignants. Il ne saurait être question de subventionner un projet partiel qui s'arrêterait aux Eplatures sans assurance que la fonction de contournement sera remplie jusqu'au Bas-du-Reymond dans un avenir rapproché.*

Puis ensuite, il y a des considérations qui sont plus techniques sur la première étape. Je le rappelle, c'était la position le 26 septembre 2002. Il y a eu encore pas mal de discussions dans le courant de l'automne. Nous avons pu faire la démonstration que la proposition faite par le chef du Département n'était pas correcte. Il y a eu des contacts entre le Conseil communal et le Conseil d'Etat sur ce plan-là. Le Conseil d'Etat est finalement revenu sur la première proposition qu'il avait faite.

Je vous lis un extrait de la lettre du Département de la Gestion du Territoire adressée le 7 janvier 2003 à l'Office fédéral des routes et qui dit ceci en préambule :

*Nous reprenons contact avec vous suite à votre courrier du 26 septembre 2002 et souhaitons répondre avec clarté à chacun des points soulevés.*

Je ne vais pas vous lire toute la lettre puisqu'elle est longue, mais elle dit ceci dans un de ses paragraphes qui nous semble important :

*Suite à vos injonctions de réduire le coût, et par ce biais, le nombre de voies de circulation du projet d'évitement de Corcelles, le Département de la Gestion du Territoire a fait rechercher pour l'évitement de La Chaux-de-Fonds une solution permettant de réduire les coûts globaux, d'envisager la réalisation d'un tunnel à deux voies et, si possible, de réduire l'impact de la jonction prévue au Temple St-Jean. C'est dans cet esprit que M. Pierre Hirschy, chef du Département de la Gestion du Territoire, avait esquissé une nouvelle variante de tracé à votre directeur. En reprenant ces principes, notre Service a élaboré une variante 7i, (c'est celle qui est venue après celle qui avait été envoyée) sur la base du tracé général de la variante 7g, qui vous a été soumis. Cette variante a été présentée au Conseil d'Etat le 30 septembre 2002, puis soumise à la Ville de La Chaux-de-Fonds le 2 octobre 2002.*

Donc cette nouvelle variante, je crois aussi que j'en avais parlé au Conseil général, est une variante qui réduit le tracé à deux voies dans les tunnels, qui réduit la jonction du Temple St-Jean à trois entrées-sorties et puis qui réduit également à deux voies les pistes qui mènent depuis la jonction St-Jean jusqu'à la fin de la première étape, c'est-à-dire à l'ouest du giratoire de la Combe-à-l'Ours. Je ne sais pas si je suis clair dans mes propos, mais chacun peut visualiser les choses à ce niveau-là. Il y a eu là aussi une réaction du Conseil communal qui a fait part de ses réflexions, parce que cela pose quand même quelques sérieux problèmes techniques. Il y a un certain nombre de contestations que nous avons manifestées sur ce plan-là, de telle sorte que nous puissions nous mettre d'accord et que finalement, au niveau de l'Office fédéral des routes, une décision puisse être prise. En effet, il est clair que l'Office fédéral des routes ne va pas prendre de décisions, tant et aussi longtemps qu'il y a un flou qui subsiste et que nous avons l'impression que le tracé n'est pas défini et qu'il ne peut pas y avoir de suite à la première étape, si tant est qu'il en autorise la réalisation.

En ce début d'année, constatant que le dossier n'avancait pas rapidement, le Conseil communal a souhaité voir en urgence le Conseil d'Etat. Les deux Conseils *in corpore* se sont rencontrés le 14 février 2003. Nous avons décidé en urgence une démarche qui a eu lieu le 6 mars 2003 à l'Office fédéral des routes, parce que le

directeur de l'Office fédéral des routes prend sa retraite à la fin du mois de mars. C'est un fait personnel, mais c'est quand même important que le personnage qui a suivi, qui a été responsable du dossier, qui s'est montré assez ouvert à nos préoccupations et qui est de surcroît aussi un Romand, que ce personnage puisse encore faire les préavis, prendre les décisions au niveau de son office et les transmettre au chef du Département, M. Leuenberger, assez rapidement, pour que celui-ci puisse signer le document, en tout cas pour la première étape. La démarche des autorités cantonales et communales a été de faire remarquer d'une part que la première étape était dans une situation où son tracé était clairement établi, que le dossier avait été mis à l'enquête publique, que les oppositions avaient été levées ou retirées pour l'essentiel et que finalement, l'acceptation avait pu être donnée par le Conseil d'Etat. C'est en effet l'Etat qui détermine les autorisations pour les routes cantonales. En ce qui concerne les étapes deux et trois (ou peut-être une seule étape, les deux étapes étant concentrées en une seule étape), il subsistait effectivement un problème (sortie du Temple St-Jean) qui n'est pas entièrement réglé. De plus, entre l'Etat et la Commune, il y avait des divergences parce que la Commune souhaitait des routes plus larges que le Canton, notamment au niveau des tunnels que nous souhaiterions avoir à trois voies plutôt qu'à deux pour des raisons de sécurité d'interventions, bref pour toute une série de raisons techniques, mais aussi parce que c'est un investissement qui ne se fait qu'une seule fois et qui va être durable pour cinquante ou cent ans. Ce sont des choses qui ne se refont pas. Nous n'élargissons pas un tunnel comme cela, sans problème par la suite. Mais dans tous les cas, même si ces divergences existent, nous avons montré qu'il y a une convergence entre l'Etat et la Commune pour imaginer que le tracé ne posait pas de problème et qu'il y avait un accord entre autorités concernant le tracé. Pour la suite, bien sûr qu'il y aura une mise à l'enquête publique, lorsque Etat et Commune se seront mis d'accord pour cette deuxième ou troisième étape, qui fera peut-être ou pas l'objet d'oppositions. Il y aura encore des discussions avec les organisations de quartier ou autres concernées par ce dossier-là, mais dans tous les cas, le tracé et la possibilité de l'effectuer ne posent pas de problème; c'est la mise en œuvre, c'est l'application dans le terrain qui elle, peut être problématique sur certains aspects.

Pour être plus clair, je voudrais répondre aux questions posées les unes après les autres. D'abord, la première pastille. "Certains projets ont-ils été retenus définitivement ?" Oui pour la première partie et non pour la deuxième. Le tracé général est retenu, mais pour la deuxième ce n'est pas le cas. Je rappelle quand même que pour la deuxième, il y a un vote populaire à l'appui d'un crédit. Donc il y a une volonté qui s'est exprimée. Reste posé le problème de la jonction du Temple St-Jean et bien sûr la dimension elle-même de la route, puisque le Canton veut la réduire pour des raisons d'économies de moyens.

"Des oppositions bloquent-elles encore le projet ?" Pour la première étape, non. Il n'y a plus d'oppositions. Il semblerait qu'il subsiste une opposition concernant le giratoire Ruche - Crêtet, mais ce giratoire n'est pas compris dans la première étape. Il s'additionne à la première étape, mais c'est un objet en tant que tel.

"Le Conseil communal a-t-il pu faire entendre ses réticences développées il y a quelques mois devant le Conseil général ?" Oui. Nous sommes intervenus plus que

largement et nous l'avons fait également par écrit, mais je vous fais grâce de la lecture de ce courrier.

"Les représentants de l'association "Helvétie-Liberté" ont-ils été entendus par le Conseil communal comme cela leur avait été promis ?" Nous l'avons fait récemment, parce qu'il était difficile de le faire antérieurement, compte tenu de tous ces échanges de correspondance avec la Confédération et aussi par le fait que le Conseil communal voulait savoir du Conseil d'Etat quelle était sa position et quelles étaient les perspectives en la matière. Nous avons eu une rencontre avec une délégation d'"Helvétie-Liberté" cette semaine encore. Nous savons qu'il y a de leur part (c'est ce que nous avons retenu) trois oppositions qui portent d'abord sur la dimension de la route H20 pour la deuxième-troisième étape. Ils souhaiteraient que nous en revenions à la formule première. Il y a une opposition concernant la jonction Temple St-Jean. Ils ne souhaitent pas une entrée en direction du Locle. Ils seraient d'accord avec  $\frac{3}{4}$  de jonction avec une entrée sur Neuchâtel. Et puis une remarque complémentaire qui est peut-être aussi une opposition, c'est que la J18 ne s'étende plus sur l'avenue Léopold-Robert et que le raccordement se fasse par la jonction du Reymond. Voilà en tout cas ce que j'ai capté à ce niveau-là. Evidemment qu'il y aura d'autres contacts avec cette association dans la mesure où, effectivement, les deuxième et troisième étapes devront faire l'objet d'une nouvelle réflexion, d'un accord avec le Canton et bien sûr qu'il y aura des mises à l'enquête publique le moment venu. Mais nous avons quand même encore un certain temps, puisque la réalisation de la première étape va s'étendre sur deux ans, deux ans et demi.

"Est-il exact que les oppositions exprimées par cette association sont de nature à bloquer à nouveau le démarrage ?" Je ne le pense pas, dans la mesure où elle était d'accord avec la première étape et que pour celle-ci toutes les oppositions ont été retirées, ou que nous avons répondu de telle sorte qu'elles le soient.

"Quelles sont les mesures que le Conseil communal entend entreprendre rapidement pour permettre la réalisation de ce projet dans un court délai ?" C'est difficile d'être plus incisifs que nous l'avons été avec le contact que nous avons eu auprès du Conseil d'Etat. Nous avons effectivement fait état des problèmes posés par le SIS, par les Transports publics, par les engorgements de circulation sur ce tronçon de route La Chaux-de-Fonds - Le Locle, par le fait qu'il y a des implantations prévues, notamment celle d'un parc scientifique et technologique, qui doivent être desservies correctement. Bref, je passe sur cette liste assez impressionnante de considérations qui font qu'il y a véritablement urgence à pouvoir réaliser cette chaussée.

"Combien de temps le Conseil communal estime-t-il qu'il faudra encore attendre pour voir le début des travaux ?" C'est la toute bonne question ! Nous espérons que d'ici la fin de ce mois, c'est-à-dire encore cette semaine pratiquement, les préavis (les échos que nous avons semblent aller dans ce sens-là), soient favorables de la part de l'Office fédéral des routes et de son directeur actuel. Et puis, bien sûr que le chef du Département signe l'accord pour que nous puissions aller de l'avant avec cette réalisation. Voilà les réponses que je peux donner à l'interpellation.

Vous avez posé quelques questions complémentaires dans votre intervention qui méritent quelques remarques aussi. "L'immeuble abattu pour faire le giratoire." Disons que l'immeuble Steinmann méritait d'être démoli pour des raisons de sécurité

d'abord. (RIRES). Mais ce n'est pas faux que nous envisagions de faire un giratoire à cet emplacement-là, mais le problème se posait.

"Les deux pistes Les Hauts-Geneveys - Le Crêt-du-Loche." C'est vrai que c'est un long bout, mais pas jusqu'au Crêt-du-Loche, puisque la première étape est à deux fois deux pistes, donc c'est à l'ouest de la Combe-à-l'Ours. Sinon, je n'ai pas d'autres commentaires à faire. Je crois ainsi avoir répondu à la totalité des questions posées par l'interpellant.

**M. Patrick Haldimann, président :** Merci. M. Kurth veut-il encore prendre la parole ?

**M. Laurent Kurth, soc. :** J'aimerais remercier le Conseil communal de ses réponses aux questions qui étaient posées. Puisque j'ai l'autorisation par le règlement de faire un commentaire, dire simplement en lien avec ce que nous disait le président en introduction de séance, que nous pouvons souhaiter que le Canton prenne à l'avenir différemment en compte les préoccupations des Montagnes neuchâteloises, quand il dit être attentif à celles-ci, que ce que vous venez de nous décrire là. Je vous remercie.

**M. Patrick Haldimann, président :** M. Kurth, êtes-vous satisfait de la réponse du Conseil communal ?

**M. Laurent Kurth, soc. :** J'aurais dû commencer par cela, bien sûr !

**VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS****RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

à l'appui d'une demande de crédit de  
Fr. 140'000.- (TVA incluse)  
pour l'acquisition d'un amplificateur de brillance de type arc en C  
pour le bloc opératoire  
(du 10 mars 2003)

AU CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

**INTRODUCTION**

Ce rapport a pour objet la demande de remplacement de l'un de nos équipements de radiologie datant de 1991. Il s'agit de l'amplificateur de brillance "arc en C" utilisé en salle d'opération pour la chirurgie orthopédique. Cet équipement est tombé en panne en octobre 2002.

**DÉFINITIONS****Rayons X**

Ce sont, comme la lumière visible, des ondes électromagnétiques, mais de longueur d'onde beaucoup plus courte et de ce fait invisibles et ne pouvant être détectées par aucun de nos sens. Si la lumière est réfléchiée, en particulier par le corps humain, les rayons X, eux, ont la propriété de traverser la matière, y compris notre matière vivante. Lorsqu'ils passent à travers le corps, les rayons X sont absorbés de manière différente par les divers organes et tissus. C'est ainsi que les poumons qui contiennent de l'air sont beaucoup plus perméables que le cœur qui contient un liquide, ce dernier l'étant davantage que les os qui contiennent du calcium. Ces différences d'absorption permettent donc de visualiser l'intérieur du corps et de l'examiner en transparence.

### Le tube radiologique

C'est une sorte d'ampoule où les électrodes (les filaments), soumises dans des conditions particulières à une différence de potentiels électriques importante, donnent naissance aux rayons X. Ceux-ci s'y trouvent confinés par un blindage métallique et, déjà focalisés, en sortent par une petite fenêtre aménagée dans cette protection.

Le faisceau de rayons X est encore délimité plus précisément par des diaphragmes en plomb, de manière à ce que seule la zone à examiner soit soumise aux rayons X.

### Radioscopie

La radioscopie est le terme employé pour nommer l'utilisation des rayons X en temps réel sur écran de télévision pour la visualisation des organes. Grâce à l'amplificateur de brillance, les rayons X produits sont utilisés par le tube radiologique lorsque l'observation du mouvement est nécessaire ou quand il s'agit de visualiser parfaitement les gestes pratiqués lors d'une intervention.

### Amplificateur de brillance

L'amplificateur de brillance est un appareil qui permet de transformer l'image obtenue par les rayons X en image électronique que l'on peut amplifier. La brillance de l'image originelle peut être amplifiée (jusqu'à 16'000 fois). L'image électronique est alors visible sur un moniteur TV durant la radioscopie de la partie intéressée.

Cet appareil utilise des faisceaux de rayons X de faible intensité. Des images de qualité pour une irradiation minimale du patient et du personnel présent sont ainsi obtenues lors de l'intervention. Il faut également préciser qu'avec cet appareil les images de radioscopie peuvent être conservées en mémoire, ce qui évite de refaire une image classique



Amplificateur de brillance de type "arc en C"

## TECHNIQUES

Les examens de radiologie conventionnelle requièrent l'utilisation de rayons X. Les variations d'intensité de rayonnement, après avoir été absorbées par le corps, produisent une image que nous pouvons imprimer sur un film radiologique. L'émission de rayons X favorise donc l'étude des poumons, de l'abdomen, du squelette et de ses articulations, etc.

L'appareil de radiologie le plus utilisé au bloc opératoire se trouve être l'amplificateur de brillance ou « arc en C » de par sa forme, où sont montés en opposition à ses extrémités l'amplificateur de brillance et le tube à rayons X (voir image ci-dessus). Il est équipé d'une chaîne de traitement d'image permettant une visualisation statique ou dynamique sur un écran de télévision.

### Propriétés de l'amplificateur

- mémoriser une image statique avec très peu de rayons X émis (faible dose reçue par le patient) ;
- stocker, visualiser et imprimer les images mises en mémoire ;
- obtenir une image dynamique, en ayant une émission de rayons X continue ou pulsée ;
- permettre l'évolution des techniques opératoires.

Avec ce système, indispensable, lors d'une intervention chirurgicale orthopédique, le chirurgien peut pratiquer :

- l'ostéosynthèse (clous centro-médullaires) ;
- la mise en place de prothèses de hanches ;
- la réduction de fractures diverses sous radioscopie, etc.

Les principales caractéristiques que l'on demande au futur équipement sont les suivantes :

- il doit être le plus maniable possible ;
- les images produites doivent être de haute définition ;
- il doit permettre une grande gamme de mouvements autour du patient.

## CONSIDÉRATIONS MÉDICALES GÉNÉRALES

De nos jours, pratiquement la majorité des diagnostics se fonde essentiellement sur l'imagerie radiologique. Lors du diagnostic d'un traumatisme osseux (fracture) chez un patient se présentant au service des urgences de notre hôpital, il est immédiatement pris en charge par le chirurgien orthopédique. Lorsqu'une intervention de chirurgie orthopédique réparatrice est nécessaire, le patient est dirigé vers les blocs opératoires. L'imagerie médicale est également présente dans ce domaine.

Pour les interventions chirurgicales orthopédiques, l'imagerie radiologique est indispensable. L'amplificateur de brillance est alors nécessaire pour la bonne suite de l'opération.

#### POINT DE SITUATION À L'HÔPITAL DE LA CHAUX-DE-FONDS EN 2002-2003

Nous possédons au sein de notre service de radiologie 4 amplificateurs de brillance utilisés dans les domaines suivants :

- un en gastro-entérologie essentiellement pour contrôler le positionnement du tube d'endoscopie (situé au 7<sup>ème</sup> étage) ;
- un en radiologie et au bloc opératoire d'ORL lors d'examens ou de traitements (situé au 4<sup>ème</sup> étage) ; cet appareil est partagé par les deux services.
- deux au bloc opératoire principal (situés au 5<sup>ème</sup> étage), soit un pour la chirurgie générale (viscérale, urologie etc.) et le second pour la chirurgie orthopédique, **en panne depuis octobre 2002.**

**Cette panne d'amplificateur engendre des situations compliquées et rend difficile la gestion des interventions au bloc opératoire. Nous devons bloquer, à l'occasion, le programme de radiologie au profit du bloc opératoire. Cette situation charnière particulière est désagréable et doit prendre fin dès que possible. C'est pourquoi l'acquisition de cet appareil est assortie de la clause d'urgence (art. 67 RG).**

#### DEMANDE FORMULÉE POUR 2003

Il convient de relever que la demande d'acquisition de cet amplificateur de brillance a été acceptée par la Commission cantonale de radiologie, par la Commission de l'hôpital, à l'unanimité des membres présents, dans sa séance du 5 mars 2003 et que le budget pour ce système a également **été accordé de manière anticipée** par les autorités cantonales.

#### CONCLUSION

Le besoin financier nécessaire pour le remplacement en urgence de l'amplificateur de brillance s'élève à **Fr. 140'000.-**.

En raison du coût élevé de la réparation (Fr. 50'000.-) et compte tenu de l'âge de l'appareil actuel, celui-ci ne peut pas être réparé. Le montant requis permettra de remplacer cet équipement, de poursuivre notre travail et de fournir des prestations de qualité aux patients.

Par conséquent, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'accepter l'arrêté suivant :

**LE CONSEIL GENERAL**  
**DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

vu un rapport du Conseil communal

a r r ê t e :

**Article premier.-** Un crédit de Fr. 140'000.- est accordé au Conseil communal pour l'acquisition d'un amplificateur de brillance de type arc en C pour le bloc opératoire de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds.

**Article 2.-** La dépense sera amortie au taux de 12,5%.

**Article 3.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

**Article 4.-** Le présent arrêté est muni de la clause d'urgence, conformément à l'article 67 du Règlement général.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:  
Chs Augsburgers

La Secrétaire:  
C. Stähli-Wolf

**M. Emile Saison, éco.** : Les Verts accepteront la demande de crédit de Frs 140'000.-, d'autant que l'appareil actuel est en panne et qu'il engendre des situations compliquées pour l'Hôpital. Compte tenu de la vétusté dudit appareil et du prix de la réparation, le remplacement par un appareil neuf nous paraît adéquat. Toutefois, le taux de renouvellement de ces appareils étant toujours plus rapide (cinq à sept ans, au lieu de huit à dix ans il y a quelques années), les besoins de financement deviennent évidemment plus importants et nous pensons qu'il faudrait prévoir, anticiper ces besoins de financement par une mise en place d'une planification tenant compte de ces éléments. Je vous remercie de votre attention.

**M. Nicolas Rohrbach, rad.** : Sur les quatre amplificateurs de brillance que possède notre Hôpital, un est en panne depuis octobre 2002, ce qui engendre passablement de problèmes pour le bloc opératoire. Cet appareil étant indispensable pour les différentes interventions médicales, il est donc urgent de trouver une solution. Compte tenu de l'âge de l'appareil actuel et de son coût pour le réparer, il est évident que l'acquisition d'un nouvel appareil est tout à fait justifiée, ce qui permettra à l'Hôpital de continuer à fournir des prestations de qualité pour les patients. Nous accepterons cette demande de crédit.

**Mme Pierrette Ummel, lib.-ppn** : La commission cantonale de radiologie a accepté la demande d'achat, a accepté aussi le financement demandé. Le médecin-chef de l'Hôpital a donné des explications convaincantes à la commission. Donc, le groupe lib.-ppn accepte le rapport.

**M. Alex Fischli, soc.** : Comme souvent lorsque nous recevons un rapport demandant un crédit pour l'Hôpital, celui-ci est bien écrit et intéressant. Pour avoir personnellement eu le plaisir d'assister à une opération du genou qui utilisait justement un amplificateur de brillance, nous n'avons aucun doute sur l'importance de cet équipement. Le parti socialiste acceptera ce rapport.

**M. Jean-Pierre Veya, pop-us** : Pour éviter à l'auditoire une nouvelle redite, je me contenterai de dire que le POP acceptera cette demande de crédit. Merci.

**Mme Claudine Stähli-Wolf, directrice des Travaux publics** : Je remercie au nom du Conseil communal tous les groupes de l'accueil qu'ils réservent à ce rapport qui représente un simple remplacement. Je répondrai à la question posée par M. Emile Saison concernant le renouvellement des appareils. La nouvelle direction a constaté qu'il y avait eu pendant quelques années une tendance à acheter des appareils neufs sans avoir un suivi tout à fait opérationnel des appareils qui risquaient de tomber en panne. Visiblement nous ne sommes pas encore à l'abri, mais il y a maintenant des procédures qui sont en place avec une commission des équipements qui étudie et qui prévoit des planifications de renouvellement en plus des achats de nouveaux équipements. Normalement, nous devrions arriver à stabiliser ce phénomène des pannes. C'est en tout cas le but de l'exercice. Au nom du Conseil communal, merci d'accepter ce remplacement.

**L'arrêté est adopté par 29 voix sans opposition.**



## **VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

### **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

à l'appui du changement d'affectation d'une partie des bien-fonds 15'934 du cadastre de La Chaux-de-Fonds et 5'530 du cadastre des Eplatures, propriété des CFF (DDP 5'888 du cadastre des Eplatures et DDP 16'685 du cadastre de La Chaux-de-Fonds, propriété de CDF Emballage SA).

(du 10 mars 2003)

AU CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 1<sup>er</sup> août 2002, un violent incendie ravageait les bâtiments situés à la rue du Chemin-de-Fer, sur le bien-fonds 15'934, propriété des CFF. L'entreprise CDF Emballages SA, bénéficiaire d'un droit de superficie sur ce bien-fonds (DDP 16'685) et utilisatrice des locaux incendiés s'est donc vue dans l'obligation d'envisager au plus vite la construction d'un nouveau bâtiment afin de poursuivre ses activités.

Ce projet de reconstruction nécessite l'affectation du sol en zone d'urbanisation 2. En effet, les terrains appartenant aux CFF ne sont pas soumis au Plan et règlement d'aménagement communal (PRAC). Les CFF peuvent y édifier, sans en référer à l'autorité communale, tous types de constructions et d'installations, mais seulement si celles-ci sont liées à l'exploitation ferroviaire. Les CFF peuvent également louer à des tiers les bâtiments qui ne leur sont plus nécessaires mais si ces derniers sont victimes d'une destruction accidentelle, ils ne peuvent être reconstruits sans que le sol ne soit affecté à la zone d'urbanisation 2.

Afin de permettre à l'entreprise CDF Emballage de poursuivre ses activités, la procédure d'affectation des surfaces en droit de superficie a été initiée. Des discussions entre le Secteur Immobilier CFF et le Conseil communal étaient déjà en cours depuis le printemps 2002 pour envisager l'avenir du secteur nord du Domaine CFF (Gare aux Marchandises) et, dans ce cadre, la mise en zone industrielle des terrains sud (droits de superficie 5'888 du cadastre des Eplatures et 16'685 du cadastre de La Chaux-de-Fonds) était prévue. L'incendie n'a donc fait qu'accélérer la procédure en séparant les deux secteurs. Par ailleurs, l'étude du secteur nord se poursuit et fera l'objet d'un plan spécial en temps utile.

L'entreprise CDF Emballage a pour notre ville une importance stratégique dans la mesure où son implantation et la nature de sa production (emballages) permettent d'assurer le maintien d'un service de fret par rail dans la région. Le Conseil communal souhaite donc tout mettre en œuvre pour son maintien dans notre commune, maintien qui dépend de l'aboutissement rapide du présent projet d'affectation.

CDF Emballage S.A., anciennement Caisserie de la Fiaz SA, est une société anonyme fondée en 1982 par M. Helmuth Hänni. Son activité était alors la fabrication d'emballage industriel en bois (palettes et caisses). Depuis lors, l'entreprise a progressivement diversifié ses activités. Elle a su développer un savoir-faire dans les secteurs de l'emballage industriel (y compris le service d'emballage à domicile) de moyen et grand volume. La création, transformation et commercialisation d'emballage en carton de divers types est une autre spécialité de la société. Elle possède un savoir-faire unique en Europe pour la transformation du carton alvéolaire (nid d'abeille) à partir duquel elle a créé une ligne de mobilier commercialisé par le biais de la société LPS Pan Pack appartenant à CDF. La fabrication et la commercialisation d'accessoires d'emballage complète l'offre et apporte une gamme couvrant tous les besoins. Ces prestations sont assorties d'une composante de service de logistique et de transport.

L'entreprise est également un spécialiste aux capacités pointues dans le domaine de la conception d'emballages composés. La démarche consistant à offrir aux différentes industries des solutions globales à leurs problèmes d'emballage a permis à CDF de conquérir des marchés aussi variés que l'industrie pharmaceutique, l'aéronautique, l'horlogerie, la mécanique et la robotique, etc. Ainsi, le portefeuille de clients de la société est idéalement diversifié. Grâce à ses produits innovants et à haute valeur ajoutée, CDF Emballage compte développer l'exportation de ses produits qui est actuellement de 5% environ.

CDF Emballage est aussi propriétaire d'une société aux activités comparables dans le canton de Berne et possède une participation dans une société française d'emballages en carton. Elle occupe actuellement 28 personnes et a dernièrement renforcé son secteur commercial afin de développer les services à la clientèle.

Nous tenons aussi à relever l'importance des activités de CDF Emballage par rapport aux besoins du tissu économique local à forte vocation exportatrice.

Puisque le terrain sera affecté à la zone industrielle, c'est le degré de sensibilité IV (DS IV), qui sera attribué dans le Plan des degrés de sensibilité au bruit (qui fait partie intégrante du PRAC), conformément aux prescriptions de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB).

La proposition de dézonage a été approuvée par le Conseiller d'Etat Chef du département de la gestion du territoire.

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'adopter l'arrêté suivant:

LE CONSEIL GÉNÉRAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

**Article 1er :** Le Plan et règlement d'aménagement communal (PRAC) approuvé le 26 octobre 1998 est modifié par la mise en zone industrielle d'une partie des bien-fonds 15'934 du cadastre de La Chaux-de-Fonds et 5'530 du cadastre des Eplatures, propriété des CFF (DDP 5'888 du cadastre des Eplatures et DDP 16'685 du cadastre de La Chaux-de-Fonds, propriété de CDF Emballage SA).

**Article 2 :** Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:  
Chs Augsburger

La Secrétaire:  
C. Stähli-Wolf

**M. Jean-Pierre Veya, pop-us :** Très brièvement également. Nous allons bien sûr accepter le rapport du Conseil communal en nous réjouissant que cette entreprise puisse surmonter un accident finalement extrêmement grave. Je crois que nous ne pouvons que nous en réjouir. La seule question qui nous est venue à la lecture de ce rapport est finalement une question d'ensemble sur le devenir de cette zone du domaine CFF. Il est fait allusion dans le rapport sur des projets en cours. Est-ce qu'à ce stade le Conseil communal peut déjà nous donner quelques informations sur l'avenir de cette zone ? Merci.

**M. Gérard Bosshart, lib.-ppn :** Il faut tout d'abord louer le courage et la ténacité de l'entreprise CDF Emballage SA, qui malgré un sinistre incendie très pénalisant, s'est repliée temporairement sur d'autres locaux et envisage maintenant de reconstruire au même endroit confortant ainsi son implantation dans notre ville. Nous nous en félicitons. Cette entreprise œuvre en effet dans un secteur d'activités aussi important que discret mais qui dans tous les cas mérite, à notre avis, toute notre attention et notre soutien. Il nous apparaît par ailleurs que l'affectation à la zone industrielle du terrain de cette entreprise nous semble pouvoir être acceptée. Cette parcelle est centrée et le périmètre urbain n'en est pas affecté, ce qui est pour nous un élément important lorsque nous touchons au PRAC. D'autre part, je crois qu'il faut aussi le remarquer, nous faisons l'économie de m<sup>2</sup> correspondants en zone industrielle proprement dite, puisque l'entreprise revient à sa position centrée, ce qui n'est quand même pas commun, puisque nous avons plutôt l'habitude de mouvements inverses. Je crois qu'il faut aussi le saluer. Forts de ces quelques considérations, nous confirmons notre accord.

**Mme Katia Babey, soc. :** Le parti socialiste accepte ce rapport qui nous a emballés (RIRES). Il félicite la direction de l'entreprise pour son savoir-faire industriel et le dynamisme dont elle a su faire preuve suite à la destruction de ses locaux par un incendie l'année passée. Nous réitérons la même question que M. Veya quant à l'affectation de la zone CFF.

**Mme Sylvia Morel, rad. :** Le groupe radical acceptera volontiers la modification du PRAC, puisqu'il permet à une entreprise de la place de se développer au sein même de la ville. Il est important de répondre aux demandes des entreprises qui désirent s'implanter chez nous, mais il est encore préférable de soigner les relations qui existent avec les entreprises de notre ville, ce qui est le cas dans le rapport qui nous occupe ce soir. Nous souhaitons donc que l'entreprise CDF Emballage SA dont la notoriété est reconnue, puisse rapidement reconstruire ses locaux et qu'elle poursuive son activité à La Chaux-de-Fonds pendant de nombreuses années encore.

**M. Philippe Lager, éco. :** Je ne vais pas être très original. Les Verts accepteront sans discussion le rapport du Conseil communal. Il est important de permettre à l'entreprise CDF Emballage SA de continuer son activité dans notre ville dans les meilleures conditions possible. Je vous remercie.

**M. Charles Augsburger, président du Conseil communal** : D'abord pour remercier l'ensemble des groupes de l'accueil que vous réservez à ce rapport et la compréhension que vous avez pour cette entreprise qui le mérite bien. Nous pouvons vraiment parler de courage dans de pareilles circonstances.

Je partage également les opinions émises par M. Bosshart concernant le caractère centré de la parcelle et le fait que, finalement, pouvoir réutiliser des parcelles de cette nature-là, permet d'en économiser en bordure de ville ou de périmètre. Je crois que nous devons avoir ce souci de l'économie du terrain.

Concernant les différents groupes qui se sont interrogés sur le devenir du domaine CFF, disons que le domaine CFF est en soi un zonage que la Ville ne peut pas contrôler. Mais dès le moment où les CFF n'ont plus besoin de ce terrain pour leur exploitation et souhaitent s'en dessaisir pour en faire bénéficier d'autres, celui-ci doit être zoné dans le cadre du PRAC que nous connaissons. Nous sommes bien dans ce cas de figure-là, c'est la raison pour laquelle, nous vous proposons un dézonage ou un rezonage en l'occurrence. Quant à l'avenir du domaine CFF, une partie va bien sûr rester à disposition des CFF qui en ont besoin pour manœuvrer au niveau de leur exploitation. Cependant, dans la partie nord, il y a une zone dans tout le secteur de la gare aux marchandises qui pourrait être transférée et dévolue à d'autres types de fonctions. Il y a eu des contacts avec les CFF qui ont souhaité savoir quelles étaient les perspectives susceptibles d'être données à ces terrains. Ils souhaitaient pouvoir réaliser un plan spécial à soumettre à la commune de La Chaux-de-Fonds. Il a été évoqué la possibilité de mettre tout ce secteur-là en zone de centre-ville. Actuellement des études sont effectuées au niveau des CFF. Nous ne savons pas ce qu'elles donneront dans la mesure où, par la suite, il pourrait y avoir un certain nombre de constructions. Dans tous les cas, le Conseil général sera saisi d'un rapport de dézonage, lorsque les projets auront été élaborés et qu'ils auront fait l'objet de transactions, de discussions avec le Conseil communal et bien sûr préalablement avec l'ensemble des services directement concernés. Donc il y a là des perspectives d'utilisation et de réaffectation d'une partie du domaine CFF, pour autant que leurs objectifs restent les mêmes. Cependant, nous pouvons peut-être en douter un peu puisque nous entendons certains hauts responsables des CFF déclarer que ce n'est pas dans la chaîne jurassienne qu'il faut investir à l'avenir. Nous en sommes là pour l'instant. Nous pourrions aussi nous interroger pour savoir si ces terrains ne devraient pas, à terme, dans une autre perspective, revenir à la ville. Là, la question est ouverte. Il faudra que nous en rediscutions également, si véritablement les propos des directeurs des CFF correspondent bien à une nouvelle orientation, autre que celle que nous connaissons par rapport aux contacts que nous avons eus. Je crois que nous pouvons entrer en matière sans difficulté concernant cette parcelle de terrain sise au sud, parce que c'est déjà pratiquement l'affectation qu'elle a actuellement et qu'il peut même y avoir de retombées positives pour le trafic CFF.

**L'arrêté est adopté par 29 voix sans opposition.**



**VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

**RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

à l'appui

d'une demande de crédit d'investissement de Fr. 588'000.-  
pour la réalisation, la manutention et le stockage de  
nouvelles décorations de Noël.

(du 3 mars 2003)

AU CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

**Introduction**

Traditionnellement, les Services Industriels installent dans le courant du mois de novembre les illuminations de fin d'année qui fonctionnent durant la période qui s'étend environ de la Saint-Nicolas à l'Épiphanie.

C'est en 1967 que commerçants et Services Industriels ont uni leurs efforts et leurs moyens pour donner à la ville, en fin d'année, une parure digne de notre cité.

Depuis plusieurs années déjà, ce matériel nécessite un entretien toujours croissant afin de le maintenir en état de marche.

Déjà à l'approche du 100<sup>ème</sup> anniversaire du service de l'électricité fêté en 1997, les Services Industriels s'étaient préoccupés du remplacement de ces équipements; cependant, pour des questions budgétaires, la priorité à l'époque s'est orientée vers l'échange de l'éclairage public de l'Avenue Léopold-Robert.

Ces constatations démontrent bien que la question n'est plus "Est-il vraiment nécessaire de concevoir de nouvelles décorations de Noël" mais bien "Veut-on encore de telles décorations" ?

A cette dernière question, le Conseil Communal a répondu par l'affirmative. La période de Noël mérite la création, chez nous comme dans toutes les villes, d'une ambiance particulière. Une animation permet aussi de soutenir les commerçants locaux, qui l'ont bien compris, puisqu'ils participent financièrement à la mise en

place des illuminations. En effet, chaque année, les Présidents du CID (Commerce Indépendant de Détail) et du Groupement des Grands Magasins s'associent à la Direction des Services Industriels pour solliciter un appui financier de l'ensemble des partenaires concernés.

### **Choix des motifs**

Le Conseil Communal a donc mandaté en 2001 le Service de l'urbanisme pour élaborer un concept de nouvelles décorations.

Si l'on examine ce qui se fait dans les autres villes, les illuminations de Noël peuvent se diviser en trois grandes catégories :

1. Les illuminations réalisées par des artistes contemporains, qui conçoivent des "installations" éphémères originales et spectaculaires. La ville de Genève, par exemple, finance depuis deux ans la mise en scène de certains arbres de la ville pendant la période des fêtes.
2. L'habillage des arbres par des guirlandes de bougies électriques, tel qu'on peut le voir depuis des années sur les Champs-Élysées.
3. La décoration des rues à vocation commerciale avec du matériel et des motifs traditionnels.

Les "mises en scène artistiques", tout intéressantes qu'elles puissent être pour attirer des visiteurs de l'extérieur, ne répondent pas complètement à l'objectif fixé à nos décorations de Noël, qui est d'animer l'ensemble du centre ville pendant la période des fêtes. Elles doivent de plus, par leur nature même, être réinventées chaque année, ce qui les rend fort coûteuses.

L'habillage des arbres de l'avenue Léopold-Robert par des guirlandes a également été étudié et testé. Il se heurte à un certain nombre d'obstacles : l'intensité lumineuse avec deux types de luminaires et plus particulièrement les luminaires inférieurs qui mettent déjà en valeur la perspective de l'Avenue Léopold-Robert, les arbres anciens sont progressivement remplacés par des jeunes plants, ce qui nuit à l'effet d'ensemble des guirlandes. De plus, ces dernières, bien que fragiles, doivent être posées à demeure, ce qui d'une part les expose au vandalisme, particulièrement en hiver lorsque les tas de neige sont à hauteur des branches, et d'autre part perturbe l'entretien des arbres. Enfin, ce type d'illumination, bien que très agréable à l'œil, a été repris dans de nombreuses villes, le rendant ainsi moins original.

Le matériel disponible sur catalogue est d'une grande pauvreté décorative et souvent dépourvu d'originalité. De plus, il n'est généralement pas adapté à nos différentes contraintes techniques telles que la disparité des largeurs de rues entrant en considération, la présence des lignes d'alimentation électriques des bus et des haubans, etc.. Dès lors, une adaptation "sur mesure" le rend relativement coûteux.

Ces constatations ayant été faites, le Service de l'urbanisme s'est orienté vers la création de nouvelles décorations spécialement adaptées aux contraintes

techniques de notre ville et destinées à renforcer son identité particulière. Cette option présente l'avantage de conserver les points d'alimentations électriques actuels.

Quoi de plus caractéristique de l'histoire de notre ville que le thème de l'Art Nouveau ?

Ce choix s'inscrit dans l'ambition nouvelle de La Chaux-de-Fonds d'être reconnue comme centre d'Art Nouveau, au même titre que Nancy ou Bruxelles, par exemple.

Les anciens motifs sont suspendus à des potences et composés d'une bougie, d'une étoile et d'une cloche. Ce sont trois symboles usuels de Noël. Ils ne présentent cependant pas une source d'inspiration compatible avec l'esprit Art Nouveau.

En effet, c'est dans la nature et particulièrement dans la végétation que se situe la veine inspiratrice de ce courant d'art. Il convient donc de s'y référer. Le gui, le houx et l'étoile de Noël (Poinsettia) paraissent être des plantes évocatrices de la période de Noël. Un quatrième motif, un rameau de sapin, vient rappeler que l'Art Nouveau selon l'école de Charles L'Eplattenier a parfois été appelé "*l'Art sapin*".

### **Mise en place des feuilles de houx**

Ce thème ayant été retenu, un essai a été effectué pour Noël 2001 à la rue de la Balance avec un seul motif, la feuille de houx. L'enquête conduite auprès de tous les partenaires qui participent à l'action de soutien a permis de recueillir un appui quasi unanime pour les nouveaux motifs inspirés de l'Art nouveau. Par ailleurs, ces nouveaux motifs ont aussi été accueillis positivement par la population.

### **Mise en place des motifs en ville ancienne**

Suite à ce constat positif, les prototypes des trois autres motifs ont été réalisés et expérimentés. Le 4 juillet 2002 au soir, une rencontre sur site a été organisée afin de les présenter au Conseil Communal et aux différents représentants des dicastères concernés. Moyennant quelques ajustements techniques, les observateurs présents en ont approuvé le concept et l'exécution.

Les Services Industriels, par le bureau technique du réseau électricité, et le Service d'urbanisme ont alors examiné la faisabilité et le coût de réalisation d'une partie des nouvelles décorations pour les fêtes de fin 2002.

Il a donc été construit, équipé et monté dix-neuf motifs supplémentaires pour l'illumination de la ville ancienne. Cet important travail a pu aboutir grâce à l'engagement du personnel des ateliers de serrurerie des Services Industriels et des Travaux Publics pour la construction, ainsi que par les Installations intérieures des SI pour l'appareillage électrique et le montage. Ces prestations ont été assumées dans le cadre d'un crédit du Conseil Communal d'un montant de Fr. 98'500.--, selon article 95 RG.

Notons que ces nouvelles installations ont rencontré un intérêt évident de la population, des partenaires et d'un certain nombre d'observateurs. Vu ce succès et la vétusté des anciennes illuminations, il est indispensable de poursuivre l'échange des motifs.

Sur l'avenue Léopold-Robert, la combinaison des motifs entre eux pourra dans une certaine mesure varier d'une année à l'autre sans frais supplémentaires.

Le concept permet un certain nombre de variations et d'adaptations à des conditions particulières telles que places, entrées de rue, etc.. L'usage de potences seules ou jumelées ou de motifs seuls est facilement envisageable. Le recours à des décorations plus élaborées reste possible tout en assurant une homogénéité stylistique.

Les couleurs des ampoules offrent des combinaisons variées, qui permettront au fil du temps de modifier sans frais importants l'apparence des motifs afin de renouveler leur effet.

Les frais de pose, de dépose et d'entretien des nouvelles décorations ne devraient pas différer de ceux des anciennes, mais il faudra en tenir compte dans la réflexion. De même, il s'agira de trouver un lieu ainsi qu'un système de stockage et de manutention.

### **Planning des travaux**

Les prochaines étapes de réalisation prévues sont les suivantes :

- Pour fin 2003, remplacement de toutes les anciennes décorations sur l'avenue Léopold-Robert et les rues adjacentes; cela représente 67 motifs, qui seront réalisés par les services communaux déjà mentionnés.

Par la même occasion, et pour répondre à l'OIBT (Ordonnance sur les installations électriques à basse tension), les alimentations à demeure seront mises en conformité.

La disposition initiale des différents motifs est représentée sur le plan en annexe.

Par la suite, et en fonction des réalisations liées au Plan directeur de la mobilité urbaine, d'autres extensions pourront être prévues, en particulier sur "l'axe des institutions culturelles" que pourrait constituer la rue du Docteur-Coullery.

**Demande de crédit et participation des partenaires**

Le coût de la première étape a été devisé comme suit :

| Descriptif                              | Coût unitaire Fr. | Nbre | Total Fr.         |
|-----------------------------------------|-------------------|------|-------------------|
| Feuille de houx                         | 3'250.00          | 13   | 42'250.00         |
| Branche de gui                          | 4'215.00          | 15   | 63'225.00         |
| Branche de sapin                        | 4'240.00          | 21   | 89'040.00         |
| Etoile de Noël                          | 3'590.00          | 18   | 64'620.00         |
| Consoles                                | 1'670.00          | 58   | 96'860.00         |
| Système de stockage et de transport     |                   |      | 57'000.00         |
| Réfection des lignes d'alimentation     | 1'775.00          | 83   | 147'325.00        |
| Total                                   |                   |      | 560'320.00        |
| Divers et imprévus env. 5%              |                   |      | 27'680.00         |
| <b>Total (les SI récupèrent la TVA)</b> |                   |      | <b>588'000.00</b> |

Dont à déduire le montant du compte courant SI-CID constitué par l'ensemble des partenaires (CID, grands magasins, entreprises, banques, assurances et divers partenaires) pour financer, d'une part la réalisation des divers prototypes et des feuilles de houx posées en 2001 à la rue de la Balance, à raison de Fr. 52'800.- et, d'autre part, l'acquisition des nouveaux motifs, soit le solde restant de **Fr. 10'200,--**.

**Coût d'exploitation annuel**

En 2001, le coût des décorations de Noël a atteint la somme de Fr. 120'822.10. Les Services Industriels ont pris à charge la somme de Fr. 102'530.10 représentant l'installation et le démontage, l'entreposage, la remise en état des motifs, la fourniture des ampoules et la consommation de courant électrique qui représente Fr. 9'421.-.

Le total des dons s'est élevé à Fr. 22'855.- en 2001 (contre Fr. 27'305.- en 2000), ce qui a permis aux Services Industriels, après déduction de la participation annuelle des partenaires de Fr. 18'292.-, d'augmenter la réserve à **Fr. 63'423.50** (+ Fr. 4'563.-) pour financer l'acquisition des nouveaux motifs.

Ces prestations sont comprises dans le coût de l'éclairage public. Elles seront encore prises en charge cette année par SIMoNe S.A., alors que dès 2004, elles seront facturées à la ville selon rapport au Conseil général du 29 mai 2002 (PV N° 29, page 2534).

**Conclusion**

Les décorations de Noël contribuent non seulement à animer la ville au moment des fêtes de fin d'année, mais elles lui confèrent en plus un caractère d'attractivité incontestable. Elles sont aussi le reflet du dynamisme du commerce local, raison pour laquelle nous estimons que, non seulement les membres du

CID et le Groupement des Grands Magasins, en étroite collaboration avec les Services Industriels, mais aussi l'ensemble des partenaires doivent poursuivre leur soutien.

C'est l'occasion de remercier tous ceux qui appuient cette action depuis de nombreuses années.

Ce rapport a été soumis à la Commission des Services Industriels, qui l'a accepté à l'unanimité lors de sa séance du 4 mars 2003.

En conséquence, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous vous proposons d'accepter l'arrêté suivant :

LE CONSEIL GÉNÉRAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil Communal  
Vu le préavis de la Commission des Services Industriels

arrête :

**Article premier.-** Un crédit de Fr. 588'000.- est accordé au Conseil Communal pour la réalisation, la manutention et le stockage de nouvelles décorations de Noël.

**Article 2.-** La réserve constituée par les partenaires pour l'acquisition de nouveaux motifs viendra en déduction de l'investissement.

**Article 3.-** Cette dépense sera amortie au taux annuel de 10%.

**Article 4.-** Le Conseil Communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:  
Chs Augsburgger

La Secrétaire:  
C. Stähli-Wolf

**Annexes : un plan de situation et un dossier photographique**

**M. Patrick Haldimann, président :** Les fêtes de Pâques ne sont pas encore passées que nous pensons déjà à célébrer Noël !

**M. Jean-Pierre Veya, pop-us :** C'est comme dans les grands magasins !

**M. Pierre Bauer, soc. :** Le groupe socialiste est heureux que le Conseil communal le saisisse d'un rapport pour la réalisation de nouvelles décorations lumineuses. En effet, il était temps d'en changer car les anciennes décorations (pères Noël, sapins, étoiles, etc.) étaient plus qu'usées et dépassées, non seulement au niveau technique, mais aussi au niveau décoratif. Ainsi, elles n'apportaient plus de véritable attractivité de la ville lors des fêtes de fin d'année. Notre groupe avait d'ailleurs déjà attiré l'attention du Conseil communal sur la nécessité de revoir ces décorations lumineuses par le dépôt d'une interpellation à laquelle le Conseil communal avait répondu le 27 avril 2000 en admettant la nécessité de repenser et refaire toutes ces décorations. En 1995, le Conseil communal avait demandé à l'Ecole d'Art des propositions de nouveaux motifs, mais celle-ci n'avait pas pu donner suite à cette demande en raison d'une surcharge de travail. C'était bien sûr regrettable, mais nous constatons avec bonheur que le projet actuel nous relie à nouveau indirectement à l'Ecole d'Art, puisqu'il est basé sur l'Art nouveau dont divers grands maîtres ayant passé par cette école furent des représentants. Nous voterons donc avec un plaisir lumineux et une satisfaction décorée à la feuille de houx, l'arrêté qui nous est soumis en relevant encore ce qui suit. Premièrement, il est essentiel de marquer de manière lumineuse et attrayante la période de l'année allant de novembre à janvier, puisqu'il en va de l'attractivité de la ville, de son esprit festif et de sa beauté. Deuxièmement, de manière générale, il nous semble que certains motifs (très beaux en eux-mêmes) ne sont pas suffisamment visibles et lumineux, et qu'ils doivent donc être mieux mis en valeur. Nous prions donc le Conseil communal d'y veiller en recherchant les moyens les plus adéquats (par exemple utiliser des ampoules plus fortes ou de dimensions un peu plus grandes). Troisièmement, il serait bien de ne pas limiter nos ambitions à la décoration lumineuse du Pod et de la rue Neuve, etc. Après la réalisation de ces éléments, il faudra que le Conseil communal planche sur d'autres espaces tels que la place du Marché, celle de la Carmagnole, celle de la Gare, la perspective Espacité - collège Numa-Droz, celle allant du musée des Beaux-Arts au Bois du Petit-Château, etc. Quatrièmement, que vont devenir les anciennes décorations lumineuses ? Ne pourrions-nous pas utiliser l'ancien lieu de stockage pour les nouvelles décorations ? Et cinquièmement, question essentielle, qu'adviendra-t-il du père Noël qui se trouve au bout du Pod ? Merci.

**M. Patrick Herrmann, éco. :** Avouons-le, le souffle qui anime ce rapport n'a pas la force épique et déferlante qui gonfle les voiles de projets comme le plan de mobilité dont la concrétisation est prévue normalement pour cette année (début de concrétisation), ou encore l'Agenda 21 encolonné dans la grande caravane des soucis du Conseil communal. Reconnaissons-lui également un petit côté superflu qui devrait logiquement permettre à ceux d'entre nous qui n'aiment les corps publics que squelettiques de démontrer que leur volonté d'économies est réelle et enfin concrétisée. Admettons enfin que les feuilles de houx nous ont plus interpellés par

leur aspect phallique qu'Art nouveau, mais, s'il faut que l'inconscient de notre cité passe par là pour retrouver tonus et vigueur, nous sommes prêts à faire taire notre pudeur, un moment alertée. (RIRES). Parce que nous croyons que la cité a un cœur, parce que nous sentons que c'est là qu'il bat et que les commerçants se battent, parce que des mouvements citoyens ont beaucoup donné de leur temps et que nous pouvons leur rendre ici de notre énergie, parce que nous imaginons avec plaisir les futures rues piétonnes éclairées et la foule de Noël égayée par ces flots de lumière végétale, nous consentirons sans restrictions ni arrière-pensées à cette dépense de près de Frs 600'000.- qui constituera en outre la véritable signature de notre ville. Nous ne mettrons ainsi pas en doute la confiance des spécialistes vis-à-vis de la qualité et de la durabilité des installations techniques, mais nous nous permettrons néanmoins une minuscule question de circonstance. Vu l'ampleur du travail à effectuer par deux employés communaux, serait-il possible de leur adjoindre une aide bienvenue et de réduire un peu de la sorte l'explosion démographique à laquelle doivent se préparer les Services sociaux après nos si sages décisions des dernières votations ? Je vous remercie.

**M. Francis Stähli, pop-us :** Quelques mots pour vous dire que notre parti acceptera l'arrêté qui nous est soumis. Ainsi pourra se continuer et se développer un projet qui nous avait déjà séduit car, suite à une réflexion, il proposait de référer les décorations lumineuses de Noël à l'Art nouveau, conception artistique qui fait partie de l'histoire de notre ville et qu'il s'agit chaque fois que nous le pouvons de mettre en valeur. Nous sommes donc très heureux que des rythmes, des formes et des couleurs liés à la nature, mais stylisés puissent être découverts ou redécouverts par notre population et surtout appréciés à la fois dans l'unité et la variété qu'ils proposent aux regards. Nous tenons également à souligner le caractère participatif de cette démarche, puisqu'elle associe notamment les commerçants et nos autorités et qu'elle est également le fruit d'une collaboration de qualité entre différents services de la ville. L'articulation financière de cette réalisation a notre accord, puisqu'elle a passé le crible serré de la commission des SI qui l'a adoptée à l'unanimité. Souhaitons pour terminer que notre ville puisse continuer de briller de mille et une petites lumières pacifiques et une lumière d'espérance.

**M. Markus Stähli, rad. :** Le parti radical se réjouit de voir de nouvelles décorations de Noël pour notre ville. Depuis belle lurette notre population espérait voir un renouveau. Cette fois nous pensons pouvoir apporter cette nouveauté à notre cité. Depuis plus de trente ans, ces illuminations ont fait le bonheur de chacun et chacune de nos concitoyens. Beaucoup de personnes de divers endroits ont fait le déplacement pour voir nos pères Noël construits d'ampoules aux entrées de notre ville, poste de Police, rue du Versoix, ainsi que les bougies, étoiles et cloches qui ornaient les rues du Versoix, Balance et Léopold-Robert. De nombreuses personnes regretteront certainement cette disparition, mais il faut faire un changement et nous pouvons être heureux que ces illuminations aient tenu toutes ces années avec bien sûr beaucoup de travaux de réfection et sans accident majeur. Rendez-vous compte avec toutes les intempéries qu'elles ont dû supporter, elles ont tenu le coup, mais nous ne pourrions plus les remettre en état et même plus les vendre à des

particuliers. Cela serait trop dangereux. Les décorations sont vraiment arrivées en fin de vie. Le choix des motifs n'a pas pu être trouvé sur le marché, car nous sommes dans une ville avec beaucoup de spécialités, telles que lignes de trolley, luminaires centraux qui ne peuvent pas être éteints, question de sécurité. Nous sommes obligés d'avoir des motifs sur mesure. C'est vraiment une construction artisanale et robuste pour un prix raisonnable que les employés des Services industriels et Travaux publics nous construiront. Nous nous sommes posé la question de savoir s'il faudra engager environ quatre personnes pour réaliser ce travail, car il ne nous paraît pas possible d'avoir de pareilles disponibilités pour la réalisation de cette tâche dans les délais. Nous aurons avec ce nouveau concept qui est notre Art nouveau, des étoiles de Noël, branches de sapin, branches de gui, feuilles de houx et qui orneront encore une plus grande surface de notre ville que nous espérons voir durer aussi de longues années, ceci grâce au nouveau système de transport et de stockage que la ville possédera. La disposition par blocs des différentes illuminations ne nous séduit pas. Nous craignons que ce soit un peu triste, car l'intensité lumineuse ne sera pas la meilleure. Nous préférierions l'alternance des motifs. Nous remercions encore les partenaires CID, les divers commerçants et privés qui ont tenu à soutenir cette réalisation. Un remerciement aussi à SiMoNe, nous disons entre parenthèses les Services industriels, pour les prestations qu'elle offre encore pour l'année 2003. Le parti radical acceptera ce crédit. Nous vous remercions.

**Mme Anne-Marie Girardin, lib.-ppn :** Le rapport qui nous est présenté ce soir pour les nouvelles décorations de Noël a suscité au sein de notre groupe quelques remarques et questions. Tout d'abord, nous sommes heureux d'apprendre qu'un partenariat existe entre les membres du CID et les grands magasins depuis de nombreuses années permettant ainsi de constituer une réserve, ce qui dénote un intérêt de la part de ceux-ci pour mettre en valeur notre ville à cette période de l'année. Une autre remarque. Nous sommes également heureux que nous ayons trouvé des formes pour ces décorations en relation avec l'Art nouveau. Quant aux questions, les voici. Le montant du crédit nous est apparu onéreux ! Le Conseil communal peut-il nous fournir des explications ? A la lecture du rapport, il n'est pas fait mention, sauf erreur, des illuminations aux entrées de la ville ? Celles existantes subsisteront-elles ou avez-vous prévu de les remplacer ? Est-il prévu des illuminations dans le périmètre de la gare ? Serait-il possible d'agrémenter les étoiles de Noël toute rouge par un peu de vert ? Nous remercions, par avance, le Conseil communal de ses réponses. Le groupe libéral accepte le rapport et votera l'arrêté.

**M. Georges Jeanbourquin, directeur des Services industriels :** J'aimerais tout d'abord au nom du Conseil communal vous remercier du soutien que vous apportez à cette demande de crédit. Comme l'a souligné, M. Francis Stähli, c'est vrai, c'est une collaboration de qualité qui s'est instaurée entre les Services industriels, les Travaux publics et l'Urbanisme pour mettre sous toit ce projet, mais aussi avec le groupement des grands magasins et le CID, qui est un partenaire de toujours dans ce dossier.

M. Bauer a aussi souligné que c'était le temps de changer ces motifs. Là, nous sommes d'accord. Nous l'avons dit en réponse à son interpellation, des raisons budgétaires ont retardé le projet. Le fait que nous n'ayons pas trouvé tout de suite un

appui au niveau de l'Ecole d'Art (je dirais peut-être heureusement) a permis de nous diriger dans la direction de l'Art nouveau, une idée très intéressante du Service d'urbanisme qui nous permettra de mieux valoriser la ville. Nous sommes aussi d'avis qu'il faut marquer la période des fêtes par ces illuminations.

Certains d'entre vous ont trouvé que l'effet de ces illuminations n'était peut-être pas suffisant. Nous avons attentivement examiné ce qu'il existait sur catalogue. J'ai parcouru un catalogue que M. Huguenin m'a remis ces derniers jours. M. Huguenin est le chef de projet et notamment le responsable de la serrurerie aux Services industriels. En examinant ces motifs sur catalogue, nous voyons qu'il y a un problème d'esthétique. Sur catalogue nous n'avons pas trouvé, pour ces décorations, le même cachet et la même esthétique, il y a aussi un problème de grandeur des motifs. Ce sont des motifs beaucoup plus petits que les nôtres, nous devrions de toute façon les réaliser sur mesure pour qu'ils aient un certain impact le long du Pod.

La puissance lumineuse pour les motifs que nous trouvons dans le commerce est plus faible. Elle varie entre 300 et 800 watts, alors que le sapin, c'est 2'200 watts, l'étoile 1'600 watts, le gui 400 watts (nous l'avons mis aux entrées de rues, vous l'avez vu sans console, cela donnait un certain effet) et le houx 800 watts. Vu la plus faible puissance lumineuse, nous aurions dû mettre plus de motifs. Nous le voyons sur le catalogue. Globalement, c'est aussi intéressant de savoir que la puissance installée de l'ensemble de nos motifs actuels est de 150 kW et nous serons à 170 kW, soit une puissance quand même un peu plus grande avec les nouveaux motifs.

M. Herrmann, la feuille de houx. Vous avez raison, elle est plus discrète avec 800 watts. Nous allons en fabriquer des nouvelles. Pour les premiers motifs que nous avons fabriqués, nous avons eu un souci d'économie d'énergie. J'avais donné un objectif en disant de les réaliser pour que les motifs aient le meilleur effet, mais en restant toujours sensibles à l'économie d'énergie. Nous voyons que ce n'est pas payant. Nous allons fabriquer les motifs suivants pour la ville ancienne avec une puissance de 1'000, 1'100 watts pour la feuille de houx. Nous devons faire une armature un peu plus solide que celle que nous avons maintenant qui est plus légère. Nous allons passer de 53 à 70 ampoules (30% d'ampoules en plus). Je ne sais pas si vous voyez quelque chose sur le dessin que je vous présente, mais la feuille de houx un peu retravaillée a meilleure allure, elle sera donc plus attractive.

Mme Girardin a parlé de la problématique du prix. Les motifs que nous fabriquons sont plus lourds (environ 22 kilos). Sur catalogue, nous avons des motifs à 11 kilos. Le poids se compte toujours sans les consoles. Mme Girardin s'est inquiétée du montant du crédit. Selon les prix que j'ai pu relever sur catalogue, si nous prenons des motifs de même grandeur (2,20 m. sur 1,95 m.), nous arrivons à Frs 3'856,40 sans TVA pour être précis. C'est un grand motif (pratiquement un père Noël) avec une bonne intensité lumineuse. Les motifs que nous vous proposons varient entre Frs 3'200.- et Frs 4'200.-. Uniquement le motif sans la console, avec une qualité de produit qui est différente. Ce sont des motifs plus solides et plus résistants. C'est un produit élaboré avec traitement de surface, zingage à chaud et thermolaquage. Pour la serrurerie, nous avons une durée de vie que nous pouvons estimer à une trentaine d'années. Pour l'électricité, la durée de vie est plus courte.

Il faut aussi prendre en considération la console qui doit être faite sur mesure. Nous ne trouvons pas de console de ce type dans le commerce. Les consoles varient

selon les endroits (rue de la Balance ou Léopold-Robert). Il y a la problématique des lignes de bus, les camions qui peuvent se mettre sur un trottoir et surtout bien sûr la largeur des trottoirs.

Le problème de sécurité : je crois que c'est M. Markus Stähli qui l'a aussi souligné. A notre altitude, nous devons prendre des précautions. Il y a les contraintes thermiques, l'appel au vent, la problématique des lignes des TC, il faut plusieurs ancrages et nous avons même prévu une chaînette de sécurité pour retenir les motifs en cas de rupture. L'expérience nous a montré que ce ne sont pas des précautions inutiles. Nous nous souvenons de Lothar. Nos illuminations étaient restées en place.

L'effet : M. Markus Stähli a dit qu'il faudrait alterner les motifs. Nous verrons si c'est mieux de les alterner ou pas. Actuellement, nous avons prévu de les disposer par blocs. Il faut dire que l'effet des illuminations actuelles est bon, mais il était encore meilleur au début où nous avions des motifs tous les quinze ou vingt mètres. Pour des raisons d'économie d'énergie, nous avons aussi réduit le nombre de motifs il y a quinze ans ou peut-être plus. Maintenant, nous en avons tous les trente mètres. Nous pouvons améliorer l'effet de ces motifs par une plus grande densité. La réduction du nombre de motifs que nous avons effectuée il y a quelques années s'est réalisée au détriment de l'attractivité. C'est pour cela que nous avons demandé que les nouveaux motifs aient une certaine allure. Vous l'avez vu sur le projet, ils ont été regroupés par thèmes. En ville ancienne, les nouveaux motifs étaient alternés, mais nous ne pouvions pas nous rendre compte véritablement de l'effet. Nous le verrons mieux le long du Pod.

En fonction de l'impact, nous pourrions interchanger les motifs. Nous pouvons aussi changer les ampoules et changer de couleur. L'étoile de Noël est normalement rouge. Pour le moment, nous allons donc la laisser en rouge, mais nous pouvons aussi changer par la suite, c'est bien évident !

M. Bauer a parlé du père Noël à la rue du Locle. Il est prévu qu'il disparaisse. Nous avons une autre idée. J'ai demandé à M. Huguenin qu'il mette tout en œuvre pour essayer de fabriquer des feuilles de gui, afin que nous puissions les mettre aux entrées de ville. Il est vrai que le Service d'urbanisme n'a pas eu pour mandat de faire des projets pour les entrées de ville, mais pour remplacer les illuminations actuelles. J'ai constaté qu'une motion "pour un plan directeur des lumières" avait été déposée. Donc nous pourrions y revenir. Nous allons examiner ce qui convient le mieux aux entrées de ville. Pour le moment, ce seront des feuilles de gui, comme pour les entrées de rues. Je crois qu'elles avaient un certain charme et une certaine attractivité.

Il est bien évident que nous allons aussi examiner ce qu'il convient de faire à la place de la Gare, place du Marché, à la rue Docteur-Coullery et à d'autres endroits. Nous allons lier les projets en question au plan de mobilité. Nous n'allons pas développer des projets d'illumination sans connaître le plan de mobilité. Il faudra aussi adapter les illuminations en fonction des aménagements. Voilà nos intentions.

M. Bauer a parlé du stockage. Ces motifs sont maintenant stockés au premier étage de Numa-Droz 44. Nous avons une perte de temps importante dans le transport et la manutention. Vous l'avez vu dans le projet, nous avons prévu d'acheter des jeux de châssis, de remplacer la remorque pour les transporter qui est en fin de vie et qui ne passerait plus une expertise. Nous allons poser les motifs verticalement sur des jeux de châssis dans l'ordre où ils doivent être posés ou

déposés. Je pense que nous allons gagner 30 à 40% du temps pour la pose et la dépose. Nous allons trouver une solution pour les entreposer au rez-de-chaussée. Mais nous n'avons pas encore pu faire les modifications qui s'imposeront dans le bâtiment. Nous allons donc rationaliser la pose. Si nous mettons davantage de motifs, il faut que nous puissions travailler de manière plus rationnelle. Il est bien clair que nous devons calculer le coût de la main-d'œuvre dans le compte des illuminations.

Les anciens motifs sont en fin de vie. Ils posent des problèmes de sécurité. Des demandes nous sont parvenues à plusieurs reprises. Nous ne voulons pas mettre ces motifs à disposition, car ils ne sont plus conformes. Nous ne voulons pas prendre de risque.

M. Markus Stähli a posé la question de la serrurerie et des personnes qui devaient assumer ce travail. Ce qu'il faut savoir, c'est que la serrurerie SI travaille pour l'ensemble des secteurs (tous les réseaux, des usines aussi). Son plus gros volume de travail c'est pour le réseau électricité. Elle a un cahier de commande qui est planifié à six mois. Nous fabriquons maintenant les équipements qu'il nous faut pour le renouvellement de nos installations et les pièces qu'il nous faut pour 2004. Nos besoins pour 2003 sont fabriqués. Ce sont des coffrets de distribution électrique, des coffrets d'éclairage public, ce sont tous les supports de base pour les stations électriques, les stations transformatrices, le poste à haute tension Numa-Droz 174, les châssis. Ce sont des travaux effectués par anticipation pour les usines aussi, mais surtout pour le réseau, parce qu'en cas de panne ou d'accident, nous ne pouvons pas téléphoner au fournisseur pour commander la pièce. Nous devons la changer immédiatement, afin de pouvoir rétablir l'énergie. En fait, il peut survenir soit un accident, soit de nouveaux raccordements qui impliquent des réalisations urgentes, mais en règle générale nous ne fabriquons pas au coup par coup ni au jour le jour. Nous essayons de rationaliser au mieux le travail à la serrurerie, de faire un programme et de fabriquer un certain nombre d'équipements en série. En 2003, notre programme de fabrication pour 2004 va être sérieusement ralenti. Le stock de pièces va diminuer et nous pourrions nous rattraper par la suite. La serrurerie a l'habitude de ces vagues de gros chantiers. Par exemple, quand nous avons construit le poste Numa-Droz 174, la serrurerie a eu un énorme travail (deux personnes à six mois ont travaillé uniquement sur ce poste). A la serrurerie SI, nous disposons de trois personnes. A la serrurerie TP, d'après ce que m'a dit le responsable et ma collègue, c'est la même chose, il y a aussi une planification qui est faite. Donc pas de souci de ce côté-là. Les serruriers ne seraient pas désœuvrés sans ce chantier-là, ils se sont organisés en conséquence.

M. Herrmann a dit qu'il faudrait donner des forces supplémentaires à la serrurerie, si jamais. C'est vrai que c'est un gros travail. Nous avons calculé que pour les SI c'est deux serruriers pendant quinze semaines et pour les TP un serrurier pendant quinze semaines. Il y a quelques travaux qui sont sous-traités à l'extérieur. De plus, les installations électriques et les électriciens doivent aussi intervenir. Nous avons aussi des possibilités de trouver des appuis. M. Bossy nous a dit qu'il avait du personnel en fin de droit, notamment des serruriers. C'est clair que nous allons examiner si nous pouvons et devons disposer de personnel pour appuyer nos

serruriers pour nous permettre de tenir les délais et surtout pouvoir disposer de tous les motifs pour Noël de cette année. C'est l'objectif que nous nous sommes fixé.

J'espère que j'ai répondu à toutes les questions. J'aimerais surtout vous remercier de l'appui que vous apportez à ce dossier qui nous permettra d'embellir la ville de manière assez sympathique et nous en sommes persuadés, avec un effet assez remarquable. Nous avons fait une enquête auprès de nos partenaires. Je peux vous dire qu'à 99,8%, ils se sont déclarés très satisfaits de ces nouveaux motifs. C'est un vote auquel nous étions habitués dans certaines républiques ! (RIRES).

**L'arrêté est adopté par 29 voix sans opposition.**



## VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

### RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à la Convention collective de travail (CCT) Santé 21 proposée par l'Etat de Neuchâtel

(du 10 mars 2003)

AU CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Suite à une motion inter partis adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil en octobre 2000, le Conseil d'Etat a initié une démarche paritaire afin d'analyser et d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble du secteur subventionné du domaine de la santé. Les partenaires sociaux ont été conviés à y participer dans un cadre fixé par l'Etat, à savoir celui de la nécessité impérieuse d'unifier le fonctionnement des établissements de Santé subventionnés.

#### **Introduction**

La Cheffe du Département de la Justice, de la Santé et de la Sécurité a réuni tous les partenaires du secteur de la Santé en janvier 2001 et leur a proposé la mise sur pied de trois groupes de travail paritaires destinés respectivement :

- A élaborer un projet de convention collective de travail (CCT) destinée à tous les établissements et à tous les personnels ;
- A réévaluer les fonctions du domaine de la Santé et à établir une nouvelle grille des salaires ;
- A analyser les conditions de travail sur le terrain et à proposer les améliorations nécessaires.

Une Commission plénière a été également constituée, dont le rôle est d'orienter les travaux des groupes et de suivre l'évolution des dossiers de façon à assurer la meilleure synchronisation possible entre ces trois domaines intimement interdépendants. C'est à elle que revient l'élaboration finale de la CCT dont elle discute en profondeur chaque article, sous le contrôle du Service juridique de l'Etat.

Durant les premiers travaux, et pour marquer sa volonté de trouver de vraies solutions à la situation actuelle des personnels de la Santé, le Conseil d'Etat a proposé des mesures intermédiaires d'amélioration salariale, à savoir, pour 2001, une prime unique pour le personnel soignant, pour 2002 des

augmentations de 2, 3,5 et 6,5% en fonction des professions, et il s'est engagé à poursuivre encore cette revalorisation par 1% d'augmentation des salaires chaque année en 2003 et 2004.

Le personnel des établissements a été tenu régulièrement informé du déroulement des travaux par le biais de bulletins édités par le Service de la Santé publique intitulés « Info santé 21 ».

### **Bref historique des travaux d'élaboration de la CCT**

Concernant l'objet qui nous occupe aujourd'hui, soit celui de l'élaboration d'une CCT, il est à relever que les rapports de travail du secteur sanitaire présentent la particularité de ne pas être soumis à un régime unique : alors que le statut du personnel des hôpitaux des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds et de celui de l'Hôpital de Perreux relève du droit public, le personnel des autres hôpitaux, homes et fondations est soumis au droit privé. Pour harmoniser ces domaines, le Conseil d'Etat a choisi de les intégrer dans une convention collective de travail (CCT), cette forme garantissant la participation de tous les partenaires du domaine de la santé à la négociation des conditions de travail (associations représentatives du personnel et des employeurs, et collectivités publiques).

Le groupe de travail paritaire cité ci-dessus a préparé un texte de référence pour chacun des systèmes en vigueur dans les établissements de Santé, soit une proposition pour une CCT de droit public et une seconde pour le droit privé. Ces deux textes présentent une très grande similitude. L'objectif qui est clairement visé est la réalisation de conditions de travail les plus semblables possibles. Il subsistera essentiellement deux différences, la première concernant le statut privé des contrats de travail dans la CCT de droit privé, et la seconde sa conséquence qui est de renvoyer, en cas de litige, au Tribunal des Prud'hommes alors que la CCT de droit public renvoie les causes devant le Tribunal administratif. Mais pour le surplus, les conditions de travail qui sont proposées à discussion entre les employeurs et les employé-es du secteur sanitaire seront semblables. L'Hôpital de la Chaux-de-Fonds sera soumis à la CCT de droit public.

La réflexion s'est jusqu'à présent déroulée, pour la partie « employeurs », dans le cadre des associations professionnelles (ANEM, ANEMPA, FFAS), et pour la partie « employé-es » dans le cadre des associations représentatives du personnel (ASI, SSP, SYNA, SMF, Pro Domicile).

Durant les séances de travail de la Commission plénière, les partenaires ont toujours réussi à assurer un consensus.

En effet, les deux parties estiment ensemble que la revalorisation des conditions de travail du personnel du domaine de la Santé est impérative pour le maintien d'une prise en charge de qualité dans notre canton. Elle est même indispensable pour garantir la présence de personnel en suffisance dans nos établissements, puisque, comme cela a été explicité à maintes reprises, il existe une pénurie considérable de personnel soignant en Suisse et même en Europe.

Au moment d'aborder les articles de la CCT ayant une incidence financière, les employeurs se sont cependant inquiétés du coût engendré par les résultats des différentes propositions faites ou à venir, qu'il s'agisse des améliorations proposées dans la CCT elle-même ou de la future nouvelle grille des salaires. En effet, les revalorisations salariales déjà consenties en 2001 et 2002 ont un impact très lourd sur les comptes des hôpitaux, des homes et partant sur le prix de pension facturé aux résidents, des services para-étatiques concernés et donc également sur le coût facturé aux usagers. Ils alourdissent les factures à payer par les assureurs-maladie, l'Etat et les Communes. La crainte est apparue que l'évolution n'amène paradoxalement à des mesures budgétaires restrictives difficilement intégrables dans la gestion des établissements sans que cela ne péjore la qualité des soins et de la prise en charge des patients. Un engagement de l'Etat a donc été nécessaire à la poursuite constructive des travaux de la CCT.

A cet effet, et afin d'assurer la poursuite des discussions en cours, la Cheffe de Département a donc fixé une enveloppe financière répartie sur 3 ans qui devrait permettre l'amélioration des conditions de travail attendue par les partenaires sociaux. Pour rester dans cette enveloppe, les partenaires sociaux seront amenés à peser les effets financiers des différentes propositions et à opérer des choix. Le Service de la Santé publique évalue actuellement l'impact prévisible. Dans tous les cas, les négociations en cours pourront se poursuivre dans des conditions acceptables.

### **Compétences du Conseil communal**

Durant toute la période déjà consacrée aux discussions de la CCT, le Conseil communal de notre Ville a été régulièrement informé du déroulement des négociations et de leurs implications ainsi que des décisions prises par l'Etat qui ont une influence sur les charges de la Ville par le biais de sa participation aux coûts hospitaliers du canton.

La Commission de l'Hôpital a reçu des informations sur ces mêmes paramètres.

La question de la procédure législative à envisager a également été posée au Service des communes, au Service juridique de l'Etat et de la Ville qui ont confirmé que c'était bien le Conseil général qui devait accorder au Conseil communal les compétences nécessaires à la poursuite des négociations et ratifier la nouvelle CCT à la fin du processus en cours.

La question de la signature de la CCT par les différents partenaires avait été analysée au début du processus, et pendant quelques mois, l'hypothèse d'une signature collective par les associations représentatives des parties avait été envisagée. Cette solution n'a pas été privilégiée par notre Conseil car elle ne permet pas de résoudre la problématique des hôpitaux communaux dans le respect de la Loi sur les communes.

D'autre part, il nous est apparu important que le futur nouveau statut du personnel de l'Hôpital déterminé par la CCT puisse faire l'objet d'un débat législatif politique, notamment afin d'en comparer les avantages et les inconvénients par rapport à la situation actuelle.

Même s'il ne sera pas possible de revenir sur la rédaction particulière d'articles acceptés par les partenaires sociaux et l'Etat, il sera utile de prendre note de l'éclairage politique de votre Conseil.

La CCT sera également présentée au personnel de l'Hôpital, et, bien entendu, à sa Commission d'être soumise au Conseil général pour ratification.

La proposition de délégation de compétence au Conseil communal objet du présent rapport est donc à la fois le résultat des analyses menées au plan juridique par les instances concernées, à savoir le Service des Communes et le Service juridique de l'Etat, et de celles du Conseil communal soucieux d'assurer la meilleure transparence communale possible dans un dossier éminemment cantonal.

En conclusion, le processus soutenu par le Conseil d'Etat est le suivant: le Conseil communal négocie et conclut avec les partenaires précités la CCT, qui une fois le texte définitif adopté, vous est soumise pour ratification. L'adhésion par une commune à une telle CCT nécessite une modification du règlement actuel et l'adoption d'une base légale ad hoc. Avant de nous le proposer, ce processus a été minutieusement examiné par l'Etat et des experts extérieurs. Il respecte les exigences de la loi sur les communes. La nécessité d'une telle base légale a d'ailleurs été confirmée par deux professeurs de l'université de Neuchâtel. Cette manière de procéder est la seule permettant d'harmoniser les conditions de travail de ce secteur dans tout le canton, tout en respectant les processus décisionnels propres à chaque partenaire. Ce système de la CCT a déjà été introduit sur le plan fédéral, pour les CFF et La Poste. Le canton de Zürich l'a aussi adopté.

Les représentants du personnel de notre Hôpital ont également été consultés. Ils ont relevé que les négociations se déroulent paritairement au niveau cantonal où leurs préoccupations sont défendues. Ils estiment que les objectifs de la CCT sont globalement bons, mais regrettent qu'une consultation complète dans les différents sites concernés par les négociations ne soit pas possible et y voient un déficit démocratique.

La Commission de l'Hôpital a examiné ce rapport dans sa séance du 5 mars 2003 et l'a adopté à l'unanimité des membres présents.

Pour permettre au Conseil communal de poursuivre les pourparlers et de négocier le statut de notre personnel hospitalier, nous vous recommandons d'adopter l'arrêté qui vous est soumis.

**LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Vu un rapport du Conseil communal,

**arrête :**

**Article premier**

L'article 139 du Règlement général du 28 septembre 1994 est modifié comme suit:

Alinéa 1 : inchangé.

Alinéa 2 : Le statut et le traitement du personnel de l'hôpital actif dans le domaine de la santé sont fixés par une convention collective de droit public et ses annexes émanant des autorités cantonales. Le Conseil communal est autorisé à les négocier, à les conclure et à y adhérer. Il les soumet au Conseil général pour ratification.

**Art. 2**

Le règlement général pour le personnel de l'administration communale du 30 août 2000, version destinée au personnel de l'hôpital, est abrogé au jour où la convention collective de droit public applicable au personnel de l'hôpital actif dans le domaine de la santé et ses annexes entrent en vigueur pour la Ville de La Chaux-de-Fonds.

**Art. 3**

Le Conseil communal pourvoit à l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

|                |                |
|----------------|----------------|
| Le président   | La secrétaire  |
| C. Augsburgger | C. Stähli Wolf |

**M. Jean-Pierre Veya, pop-us :** Ce rapport sur la forme extrêmement technique et juridique démontre bien la situation transitoire dans laquelle se trouve notre Hôpital de moins en moins communal, mais de plus en plus cantonal. C'est-à-dire que notre pouvoir en tant que Conseil général, de même que le pouvoir de la commission de l'Hôpital qui est une commission de gestion, ces pouvoirs se restreignent. Ce que nous pouvons quand même dire, c'est qu'aussi bien le Conseil général que la commission de l'Hôpital doit garder un pouvoir et un poids politique. Pour le POP, nous estimons que ce poids devra être parfaitement mesuré et utilisé, en particulier pour se garantir une équité de traitement entre l'Hôpital régional des Montagnes neuchâteloises et l'Hôpital régional du littoral. C'est pourquoi, il n'est quand même pas inutile que ce rapport aussi juridique et formel soit-il, nous soit soumis. Pour utiliser ce poids politique, bien sûr pour l'utiliser dans le sens d'une approbation de cette démarche CCT Santé 21, j'aimerais juste rappeler qu'en plein été 2001, le SSP a réuni 6'500 signatures sur une pétition, c'est-à-dire plus que le nombre de paraphes nécessaires pour faire aboutir une initiative cantonale. Ce qui n'est pas rien. Le militant que je suis peut en témoigner de façon vraiment très concernée. Ce n'est pas rien de réunir autant de signatures ! Cela démontrait que la population de notre canton se rendait compte que le personnel de la santé n'était pas très bien payé et était exposé à des conditions de travail et à des horaires qui sont particulièrement pénibles. Les Neuchâtelois ont montré qu'ils étaient soucieux de ces conditions de travail, parce qu'ils savent bien que la qualité des soins que nous recevons est directement liée à une présence en nombre suffisant de personnes qualifiées et motivées par leur travail. Comment en effet un personnel stressé par des heures supplémentaires peut-il à la longue ne pas s'user, ne pas se décourager. Dans certains services, dans certains hôpitaux, le turn-over est énorme. Dans certains services, nous avons vu en moins de trois ans la totalité du personnel démissionner et devoir être remplacé. Quand nous savons avec quelle difficulté aujourd'hui nous trouvons sur le marché de l'emploi du personnel de santé qualifié (problème qui n'est d'ailleurs pas seulement un problème suisse, nous entendons tous aux nouvelles, notamment françaises, qu'ils sont exactement confrontés au même problème), la seule possibilité que nous avons peut-être de changer cette réalité, c'est de se donner des moyens nécessaires pour fidéliser ce personnel, dont nous aurons tous un jour besoin. Les conditions de travail du personnel de la santé doivent absolument être améliorées et le plus vite possible. A quoi bon en effet mettre à disposition de la population des hôpitaux, des homes, des lieux de vie, des lieux d'accueil si nous ne trouvons plus le personnel pour les faire fonctionner, si nous ne trouvons plus le personnel pour assurer la qualité d'accueil et des soins que nos citoyennes et citoyens sont en droit d'attendre ? Pour ce faire, les négociations et les démarches pour mettre sur pied une nouvelle CCT sont en cours. L'Etat a même attribué une enveloppe financière, ce qui est plutôt rassurant, cela permet aux partenaires de pouvoir espérer qu'ils ne discutent pas complètement dans le vide. Pour notre ville, pour notre Hôpital, je pense qu'il est non seulement nécessaire de donner les moyens au Conseil communal de poursuivre ce qu'il a déjà commencé sur la CCT Santé 21, mais également d'appuyer d'une façon générale, l'avance de ce chantier qui est important pour l'avenir de la santé dans notre canton et qui est bien sûr important pour l'avenir de tous les travailleurs du domaine de la santé. Je vous remercie de votre attention.

**M. Laurent Kurth, soc. :** En l'absence de M. Schweingruber il m'appartient de formuler quelques mots sur ce rapport pour dire notamment que la position du groupe socialiste rejoindra en grande partie les remarques émises par le POP. Et oui ! Avec trois remarques simplement pour venir appuyer notre accord à la proposition qui nous est faite. Première pour dire que la procédure devient effectivement de plus en plus lourde. En général notre Conseil est appelé à se prononcer sur des objets qui concernent l'Hôpital après qu'au moins trois autorités cantonales l'aient déjà fait. C'est dire la marge de manœuvre qu'il nous reste, ou alors, quand il doit le faire avant, c'est pour déléguer ses compétences à d'autres, pour permettre justement à des autorités cantonales de statuer, avec elle, une marge de manœuvre. Il y a donc là effectivement un certain nombre de réflexions à poursuivre, s'agissant du statut des hôpitaux dans ce canton, et pas uniquement évidemment du statut de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds. Deuxièmement, Mesdames et Messieurs, je rappelle que le règlement actuel est un règlement voté par notre Conseil général. Il est donc un excellent règlement ! Et en acceptant de déléguer la possibilité de négocier au Conseil communal, nous souhaitons que celui-ci soit attentif à ce que les négociations maintiennent les acquis garantis par le statut actuel, le règlement actuel du personnel de l'Hôpital. Je dirais que le groupe socialiste est relativement confiant sur ce point, compte tenu des orientations d'ores et déjà prises dans les négociations au sujet de la CCT et des informations qui sont contenues dans le rapport qui nous a été transmis. Dernière remarque pour dire que l'harmonisation au plan cantonal du statut du personnel de la santé est, du point de vue du groupe socialiste, également une bonne chose, parce qu'elle mettra dans ce secteur au moins fin à certaines rumeurs souvent infondées sur les divergences de traitement entre certaines collectivités publiques de ce canton. Je crois que c'est là aussi un point positif. Compte tenu de toutes ces remarques, le groupe socialiste acceptera le rapport et l'arrêté.

**Mme Pierrette Ummel, lib.-ppn :** Nous vous disons d'emblée que nous accepterons le rapport. La Cheffe du Département de la justice, de la santé et de la sécurité a réuni tous les partenaires du secteur de la santé en janvier 2001. Nous ne pouvons pas nous immiscer dans ces travaux, puisque de toute façon, nous n'avons pas la possibilité de revenir sur la rédaction des articles qui sont déjà acceptés par les partenaires et par l'Etat. Juridiquement, les résultats de ces tractations doivent être exposés au Conseil général. Et nous sommes satisfaits de constater qu'à la suite des négociations de la commission, le personnel de l'Hôpital, même s'il perd son statut de fonctionnaire, verra son statut nettement amélioré et certaines injustices réparées.

**M. Emile Saison, éco. :** Pour les Verts, il est important que les discussions et les décisions faites et prises au sujet de la CCT Santé 21 puissent continuer, afin de régler définitivement les disparités éventuelles de traitement du personnel de la santé actif dans les hôpitaux, les homes, les soins à domicile, etc. Nous accepterons donc l'arrêté et autoriserons le Conseil communal à négocier, conclure et adhérer à la CCT Santé 21. Toutefois, nous insistons sur le fait que le personnel de l'Hôpital ne doit pas être préterité dans ces négociations. Je vous remercie.

**M. Nicolas Rohrbach, rad. :** Je serai bref pour vous dire que nous accepterons ce rapport. Déléguer les compétences au Conseil communal dans cette affaire nous paraît être une suite logique à ce qui a déjà été fait jusqu'à maintenant. Cela permet de respecter un processus décisionnel propre à chaque institution tout en ayant une certaine harmonie cantonale sur les conditions de travail dans ce secteur. Le plus important par la suite, c'est que les conditions de travail restent les meilleures pour le personnel et nous y serons attentifs. Merci.

**Mme Claudine Stähli-Wolf, directrice de l'Hôpital :** Je remercie les groupes de leur accueil à cette délégation de compétences pour pouvoir négocier la CCT Santé 21. Même si les débats n'ont pas été très longs, les questions sont nombreuses. Il faut avoir conscience que ce soir nous allons prendre un virage ensemble concernant le statut du personnel de notre Hôpital, puisque la CCT vise à une harmonisation de tous les statuts de tout le personnel des institutions subventionnées. C'est un pas important, puisque nous avons des personnels dont les statuts sont différents : de droit privé dans les fondations, de droit public dans les deux hôpitaux publics, ceux de la ville de Neuchâtel et le nôtre et dans celui de Perreux. Donc il y a actuellement une disparité que la CCT harmonise en bien. C'est-à-dire qu'elle va conserver, et c'est l'esprit des négociations actuelles, ce qu'il y avait de bien dans les statuts actuels des hôpitaux publics et améliorer considérablement la situation du personnel des fondations, notamment en tout cas de certaines d'entre elles, ce qui est du point de vue du Conseil communal, un plus. Il s'agit bien sûr d'une réflexion cantonale, vous l'avez relevé. Il faut savoir que cette réflexion cantonale inclut d'autres négociations : une convention va être signée entre l'Etat et les établissements avec les médecins assistants et les chefs de clinique. Le statut des médecins-chefs hospitaliers est également en révision. Là aussi, il y aura une harmonisation. A l'issue de ce processus dans son ensemble, nous aurons un personnel dont la situation sera presque homogène. Il restera encore des poches de différences. Nous essayerons de les réduire dans les derniers mètres, mais il restera peut-être encore une ou deux différences. Globalement, c'est vraiment quelque chose de bien. Ce qui est bien c'est que les employeurs comme les employés travaillent ensemble à cette amélioration, dont certains d'entre vous ont souligné l'importance. L'importance aussi pour trouver du personnel qualifié qui puisse travailler chez nous, donc il faut améliorer ses conditions de travail.

Peut-être juste en passant pour dire à M. Veya que le turn-over de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds est très bas en ce moment. Les choses sont déjà stabilisées. Je dirais que dans les autres hôpitaux, nous sentons aussi que ce travail de négociations de la CCT correspond à un besoin réel. Les gens attendent, mais ils sont passablement apaisés également.

Peut-être pour vous rassurer, je vous dirais que la CCT va appliquer la législation, c'est le moins que nous puissions faire (la loi sur le travail, la législation sur la sécurité au travail, la loi sur la protection de la personnalité et le nouveau droit qui se fait jour du droit à l'information, du devoir d'informer de la part des autorités). Ces éléments sont donc pris en compte dans la rédaction des articles.

Notre personnel aura un statut public. Il va donc perdre son statut de fonctionnaire. Mais le statut public offre des garanties tout à fait comparables. Le

système de résiliation sera simplifié. Les partenaires sociaux l'ont accepté et même souhaité. La formation va être développée. Il y a des articles qui ont été prévus spécifiant l'interdiction d'utiliser les installations publiques à des fins personnelles. Il y a des articles qui vont être introduits qui interdisent la fumée, l'alcool et tous les produits qui altèrent la perception. C'est la première fois que j'ai l'occasion d'en voir dans des accords partenariaux. L'intérêt, je l'ai dit, c'est la prise en compte de tout le système. Quand il y a une suppression de poste ou un déplacement, nous allons le faire à l'échelle du canton, sur l'ensemble des établissements. C'est aussi pour cela qu'il est nécessaire d'harmoniser les conditions de travail. Il y aura la création d'une commission consultative d'entreprise dans les hôpitaux de taille importante. C'est quelque chose de nouveau, d'intéressant. Il y aura un suivi par une commission paritaire qui fera appel à un tribunal arbitral en cas de difficultés. Le groupe anti-harcèlement sera aussi homologué. Parmi les articles qui ont des conséquences financières, il y aura le passage à 40 heures, il y aura une semaine de vacances supplémentaire et une nouvelle rétribution incluant tout ou partie des inconvénients de service. Le travail est en cours, les choses ne sont pas arrêtées, ce sont des éléments sur lesquels nous discutons. Comme l'Etat a débloqué un certain montant, nous évaluons ensemble, nous pesons le poids financier des options que nous avons. Je trouve que c'est une expérience parfaitement remarquable pour tout le monde, les employeurs et les employés aussi. "40 heures, qu'est-ce que cela représente financièrement ?" et le montant s'inscrit en regard, "qu'est-ce que nous pouvons finalement nous offrir au niveau de la santé publique ?" chacun sait que la santé coûte cher. Qu'elle coûte cher aux assurés par le biais de leurs primes d'assurances, qu'elle coûte cher aux collectivités publiques, dont la Ville de La Chaux-de-Fonds fait partie bien entendu.

Aux questions particulières qui ont été posées, il y a la remarque de M. Kurth qui a également été faite par d'autres : il faut également maintenir un bon statut. Je crois avoir montré que cela va être le cas.

Mme Ummel a relevé que nous étions un peu dépossédés. C'est vrai. Mais le Conseil communal a souhaité venir devant vous avec la procédure la plus ouverte (il y en avait deux possibles). Nous aurions eu le choix de venir avec la CCT négociée, puis vous demander de l'homologuer. Ou, deuxième possibilité, de vous demander une délégation de compétence et de parler une première fois de la CCT avant la fin des négociations pour que le législatif puisse s'exprimer et que nous puissions prendre en compte ses remarques. C'est le chemin que nous avons choisi. Nous avons été heureux de vous entendre. Nous prendrons vos soucis avec nous dans la poursuite des négociations et nous reviendrons devant vous quand la CCT sera achevée, afin de pouvoir vous la présenter. Il est vrai que vous ne pourrez pas la modifier, puisque les négociations ne vont pas se dérouler dans cette enceinte. Néanmoins, il est possible qu'il y ait au niveau des fondations ou des autres collectivités des remarques qui puissent être prises en compte. Mais le principe, c'est : pas de négociations éclatées, des négociations dans un seul endroit. C'est dans cet esprit que je vous remercie de la confiance que vous accordez au Conseil communal pour aller poursuivre son travail.

**L'arrêté est adopté par 29 voix sans opposition.**

**M. Patrick Haldimann, président :** Nous allons faire la pause. Je rappelle au Bureau qu'il se réunit quelques minutes dans la petite salle, ici à côté. Merci.

### PAUSE

**M. Patrick Haldimann, président :** Vous avez vraisemblablement reçu une invitation pour participer à un débat qui aura lieu au Club 44 le jeudi 3 avril 2003 à 20h.00, dont le thème est "liaisons rapides neuchâteloises". Il y aura la présence de trois conseillers communaux des trois villes du canton ainsi que la présence du conseiller d'Etat, M. Pierre Hirschy. Le sujet est important, raison pour laquelle, je me permets de vous le rappeler.

Nous allons poursuivre. Tout d'abord concernant la résolution. Résolution avec la clause d'urgence. Celles et ceux qui sont d'accord pour l'urgence sont priés de le faire savoir par un levé de main.

**L'urgence est acceptée par 20 voix sans opposition.**

**M. Patrick Haldimann, président :** Pour le développement de la résolution, je donne la parole à M. Francis Stähli.

**M. Francis Stähli, pop-us :** Au moment de présenter cette résolution dont vous avez accepté l'urgence, je dois vous dire que je me sens quelque peu désemparé. Parce que la guerre bat actuellement son plein. Son plein de victimes, de part et d'autre. Et je me dis, ça y est, c'est en marche. Je me dis aussi que chaque fois qu'une personne meurt, que cela soit un soldat américain ou une personne irakienne, c'est un petit monde qui s'en va. Et le train est en marche. Un train fou, un train d'enfer. Et je me dis, mais cette résolution que nous allons peut-être voter, à quoi bon, qu'est-ce qu'elle pourrait avoir comme efficacité ? Et je pense que beaucoup d'entre vous se le disent aussi. Il y a quelque chose de dérisoire, dans ce que nous allons peut-être voter. Et en même temps, ce caractère dérisoire, souligne encore plus le tragique de la situation qui dépasse même le cadre irakien, parce que ce qui est en train de se faire, c'est l'idée de partir dans une conception où le droit international, ce que nous souhaiterions tous ensemble, que puisse se construire un espace où nous puissions résoudre autrement les conflits et les problèmes, et bien cette voie semble ne plus être prise. Mais, ce sera peut-être inefficace mais d'un autre côté, vous le savez, partout, y compris à La Chaux-de-Fonds, il y a toute une série de personnes qui disent qu'il faut arrêter. Il ne faut pas prendre cette direction-là. Et je crois que c'est encore utile de le dire. Parce qu'il n'y a pas "guerre éclair" et nous le découvrirons très vite. Nous ne pouvons pas résoudre de façon éclair les problèmes du monde. Donc, ce que nous demandons, c'est que nous revenions à une certaine raison et à une certaine espérance pour construire un monde qui ne soit pas celui du droit du plus fort. J'aimerais aussi noter dans ce texte que nous n'avons aucun soutien pour le gouvernement irakien actuel, parce que c'est effectivement une dictature mise en place, nous pouvons nous demander comment, mais c'en est une, c'est certain, et que notre conception n'est pas du tout de faire de l'anti-américanisme primaire, ni même secondaire. Mais ce que nous voulons, c'est que toutes les forces encore de bonne

volonté fassent la demande que nous arrêtions et que nous essayions de reconstruire un monde auquel notre jeunesse, d'ailleurs, est attachée, c'est-à-dire un monde où le droit puisse encore exister. Et c'est dans cet esprit-là que je vous demande de soutenir cette résolution. J'espère qu'elle prendra place dans une chaîne de résolutions et qu'elle continuera cette détermination de ne pas prendre la voie de la force. Je vous remercie.

**M. Gérard Bosshart, lib.-ppn :** Bien sûr que cette guerre est un drame, bien sûr que nous aimerions qu'elle cesse, bien sûr que nous pouvons nous poser de nombreuses questions au sujet de ses justifications, mais nous pensons néanmoins que ce n'est pas ici que cela doit être débattu, et c'est notre position fondamentale, vous le savez au sujet des résolutions. Nous pensons d'autre part que le texte lui-même de la résolution est très politique et dans une certaine mesure réducteur; la question est plus compliquée que cela. Nous souhaitons encore relever que les mêmes signataires de cette résolution étaient bien silencieux à l'occasion d'autres conflits, tout aussi meurtriers, et dont certains durent encore. C'est fort de ces considérations, que le groupe lib.-ppn s'abstiendra.

**M. Alex Fischli, soc. :** Très brièvement pour dire que nous soutenons cette résolution. Effectivement cette guerre pose un certain nombre de problèmes. Sans soutenir ni un régime ni l'autre, il y a actuellement en Suisse, dans notre région, dans notre ville parmi des milieux fort divers un soutien à une demande de paix et nous soutenons ces démarches.

**M. Patrick Haldimann, président :** Avant, nous nous sommes interrogés concernant le vote. Il n'y a pas de conditions spéciales selon les art. 64 et 65. Donc c'est le vote à la majorité absolue. Il n'y a pas de  $\frac{2}{3}$ , donc c'est un vote normal. Je voulais le préciser avant que nous votions.

**La résolution est acceptée par 21 voix sans opposition.**

**M. Patrick Haldimann, président :** Je laisse le soin à la chancellerie de vraisemblablement reprendre le texte et de le faire signer. Merci .

Nous allons pouvoir poursuivre en prenant le point 7 qui était l'ancien point 8 de l'ordre du jour.

**Motion de M. Alexandre Houlmann et consorts « Mise en valeur du patrimoine horloger du Pays de Neuchâtel »**

*Le patrimoine horloger du Pays de Neuchâtel n'est pour l'instant mis en valeur que par les musées, sans véritable synergie avec les lieux où s'est déroulée cette histoire légendaire.*

*Nous souhaitons que la Ville de La Chaux-de-Fonds mette en place une étude pour procéder d'abord à l'identification puis à la mise en valeur des contenus industriels et culturels de notre histoire horlogère. Il s'agit d'identifier et de classer par époque tant les acteurs que les lieux: maîtres horlogers, créateurs de marques, fondateurs d'industries horlogères ainsi que les ateliers, comptoirs horlogers, maisons-usines, usines, de même*

*que les activités qui sont directement liées à cette industrie, par exemple les graveurs et leurs ateliers, les écoles d'horlogerie, l'Ecole d'Art appliqué.*

*Nous proposons que l'étude chronologique soit faite en commençant au 18ème siècle par tranches de 50 ans. Exemple 1700-1750/1750-1800/1800-1850 etc. ou selon les indications des spécialistes de ce sujet.*

*L'environnement architectural de cette industrie ainsi que l'habitat caractéristique de notre cité horlogère sera mis en valeur et présenté de manière interactive afin d'être inclus dans un véritable circuit de visite historique, culturel et touristique.*

*Il faudra aussi faire appel aux nombreuses familles du lieu, dépositaire de documents et témoignages de cette véritable culture horlogère. Il s'agit de créer une synergie entre les musées de l'histoire de la mesure du temps et le véritable musée vivant qu'est la Ville de La Chaux-de-Fonds en la matière avec 113 des emplois liés à la branche horlogère.*

*Ce travail devra servir à terme à l'élaboration d'un concept et d'un label neuchâtelois qui illustre notre grande tradition ainsi que notre originalité par rapport aux autres lieux horlogers de l'arc jurassien. Il se veut plus spécifique et ciblé que ne peut l'être le concept régional et grand public de Watch Valley. Cependant, il doit s'inscrire dans ce concept touristique de l'arc jurassien comme son centre et sa métropole.*

*L'accent sera mis sur le contenu culturel et technique du savoir-faire neuchâtelois dans ce domaine et pourra mieux accompagner les projets de la promotion économique et l'offre de formation nationale et internationale de nos écoles ciblées sur l'horlogerie et la microtechnique.*

*Dans l'optique du développement d'un produit touristique basé sur le patrimoine horloger, l'étude devra être complétée par une réflexion sur le cadre institutionnel (association, fondation etc.) le plus à même de gérer et de développer ce concept.*

*L'envergure de l'étude implique une large collaboration avec les villes du Locle, de Neuchâtel, l'Etat de Neuchâtel, ainsi que toutes les institutions publiques et privées concernés par la problématique (musées, institut l'homme et le temps, écoles d'horlogerie, université, promotion économique et tourisme, etc. ).*

**M. Laurent Kurth, soc. :** La Chaux-de-Fonds, métropole horlogère ! Les faits en font une évidence. La réalité est malheureusement encore méconnue ! Le patrimoine horloger de l'Arc jurassien, du Pays de Neuchâtel et, au cœur de ces ensembles et au premier chef, des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, c'est bien sûr d'abord, les montres qui sont produites ici et les éléments qui les composent. Chacun connaît cela. Mais notre patrimoine horloger, c'est aussi, le savoir-faire et la maîtrise de technologies, des microtechniques associées à la montre. C'est aussi l'architecture et l'urbanisme, les activités culturelles et artistiques développées pour et autour des activités qui ont fait le développement de notre région. C'est encore l'histoire de familles, de personnes ayant vécu dans cette région, et dont l'existence et le parcours sont liés intimement à l'activité horlogère. C'est encore la composition et les comportements socioculturels, englobant notamment les phénomènes d'immigration et permettant de remonter aux raisons mêmes de l'existence de villes au cœur de l'Arc jurassien. C'est donc notre identité. La mise en valeur de ce patrimoine va de soi, aujourd'hui, s'agissant des deux premières dimensions citées. Elle s'exprime principalement au travers des musées et par les activités de promotion économique au sens large, c'est-à-dire incluant la formation professionnelle, et assurant le développement d'activités liées aux microtechniques. Pour les motionnaires, je ne relis pas l'ensemble des objectifs qui étaient annoncés dans la motion, il s'agit de

promouvoir une démarche plus ambitieuse et plus large et de l'inscrire dans une systématique de valorisation de toutes les facettes du patrimoine horloger de notre région. Des initiatives heureuses existent déjà et le propos n'est pas ici de critiquer ou de déplorer des lacunes, mais bien d'inviter à aller plus loin et, encore une fois, de systématiser un certain nombre de démarches. Plus particulièrement, la motion vise à identifier et rappeler l'importance de notre patrimoine horloger, à reconnaître ce qui se fait déjà pour le mettre en valeur et à renforcer ce qui peut l'être dans cette perspective, à développer la mise en valeur des dimensions, rappelées tout à l'heure, qui ne le sont pas encore ou trop peu. La démarche visée par la motion passe donc par le recensement et l'identification des richesses de notre patrimoine et par la définition d'un programme de mise en valeur systématique, faisant appel non seulement aux institutions, mais aussi aux habitants et aux familles de la région. Un tel programme devrait naturellement fonder, mais aussi dépasser largement le simple concept de promotion régionale. Il doit permettre, d'abord aux gens d'ici, de prendre conscience, de se réapproprier ce qui constitue en fait leur histoire, leur patrimoine, je devrais dire notre histoire, notre patrimoine et notre culture. Il devrait être en mesure de générer de nouveaux projets aussi et de nouvelles activités, dans les domaines culturels, artistiques, industriels et touristiques. Il devrait enfin confirmer la place des Montagnes neuchâteloises comme, permettez-moi l'expression, capitale de Watch Valley, comme métropole mondiale de la mesure du Temps. Finalement, les motionnaires n'envisagent pas que les directions suggérées puissent être prises sans associer la Ville du Locle, puis le Canton. Ils n'envisagent pas non plus que le Musée d'horlogerie et l'Institut l'Homme et le Temps ne soient pas au centre de la démarche proposée, mais insistent sur la nécessité de fédérer autour d'eux un nombre beaucoup plus important d'acteurs, de façon à toucher toutes les dimensions rappelées plus haut de notre patrimoine horloger. Nous vous invitons dès lors à accepter la demande d'étude voulue par cette motion, comme l'ont fait récemment le Grand Conseil et la Ville du Locle et encore une fois parce que les deux villes des Montagnes neuchâteloises se trouvent au centre et quelque part propriétaires ou titulaires d'une grande partie du patrimoine dont nous avons parlé. Je vous remercie.

**Mme Lise Berthet, directrice des Affaires culturelles :** Nous ne vous cacherons pas que lorsque cette motion a été déposée, elle nous a quelque peu surpris par son contenu et pour différentes raisons. Vous savez depuis très longtemps que c'est pour le Musée d'horlogerie son travail quotidien. L'accent du Musée d'horlogerie n'est pas seulement mis sur le produit fini, mais il est largement mis sur toute une recherche du savoir, une recherche sur son histoire, sur l'environnement technique, sur l'histoire du monde horloger, l'histoire sociale de toutes les Montagnes neuchâteloises. L'Institut l'Homme et le Temps travaille depuis de longues années avec le monde scientifique et universitaire. Surtout avec l'Université de Neuchâtel, sur la recherche horlogère, la technique et l'histoire sociale, ainsi que tout ce qui touche au monde de la mesure du Temps dans nos régions, mais aussi bien au-delà. Sous la responsabilité du Conseil scientifique de l'Institut l'Homme et le Temps, de nombreux travaux ont été faits sur l'histoire économique et industrielle de La Chaux-de-Fonds, également sur son histoire sociale. Ces recherches ont été payées par le

Fonds National de recherche. Ces travaux sont publiés. Vous trouvez ces publications dans l'édition *l'Homme et le Temps* qui sont en vente au Musée d'horlogerie, mais également dans les librairies. Dès l'entrée en fonction en avril 2001 du nouveau conservateur, M. Ludwig Oechslin, qui est une personnalité reconnue sur le plan international, nous avons entrepris des démarches avec l'Etat de Neuchâtel, afin d'obtenir une aide complémentaire en faveur du MIH et de permettre ainsi à M. Oechslin de mettre ses compétences et ses connaissances au bénéfice, non seulement du MIH, mais aussi du monde scientifique et des chercheurs. Projet dont nous vous avons déjà fait part ici et que vous connaissez. La collaboration entre l'Université et le MIH a été intensifiée et a abouti à la nomination de M. Oechslin comme professeur associé à l'Université de Neuchâtel et à la création d'un pôle de recherche qui est implanté à La Chaux-de-Fonds. Ce pôle est animé par l'Université de Neuchâtel et par la Haute école des arts appliqués (HEAA). A cet effet et pour héberger les chercheurs, le MIH a loué un appartement (inscrit au budget 2003). Le premier projet traité par le centre de recherches est "l'histoire technique et la conservation de l'objet, de la production à l'usage". Il s'agit ici d'une présentation et d'une recherche entièrement nouvelle de la culture de l'objet industriel au MIH. La création de ce pôle de recherche est très importante pour La Chaux-de-Fonds. Mais pour que cela soit véritablement profitable pour l'image de notre ville, nous devons aussi savoir soutenir l'effort quotidien dans tous les autres domaines comme par exemple les efforts faits par le MIH, afin d'attirer des touristes du monde entier, et ceci en fonction de la route des microtechniques, dont le MIH est un grand défenseur. D'ailleurs, toute notre réflexion sur le concept "un Parc - trois Musées" va totalement dans la direction qui a été exprimée dans la motion. Depuis l'entrée en fonction de M. Oechslin, nous travaillons avec les autres conservateurs sur ce concept. La mise en valeur de notre patrimoine par une collaboration étroite entre les trois musées dans laquelle les trois aspects (technique - artistique - historique et histoire sociale de notre ville) doivent être traités de meilleure manière qu'à l'heure actuelle et devenir une mise en valeur, une connaissance beaucoup plus approfondie. La banque de données du MIH possède environ 9'000 livres et documents (des plans, des plans d'usine, des plans qui ne proviennent pas seulement de notre région et de la ville de La Chaux-de-Fonds mais bien au-delà, des livres de comptes, des publicités anciennes, des brevets, des collections entières de revues horlogères, photos, films, etc.). Nous possédons tout cela et ils n'ont jamais été mis en valeur, parce que nous n'avons pas de bibliothécaires, parce que nous n'avons pas les moyens. Je vous ai aussi annoncé que la Loterie Romande a mis à disposition une certaine somme d'argent qui nous a permis d'engager une bibliothécaire pendant environ une année. Elle est en train de répertorier la bibliothèque du MIH, dans laquelle nous avons des trésors. Ils sont tout à fait confirmés par la demande de cette motion.

Je crois que nous avons prêté une très grande attention à la collaboration entre le monde industriel, le monde des arts et le monde technique, au moment où nous avons composé la commission du MIH. Cette commission est composée par des représentants de l'industrie horlogère, des associations, des syndicats, des artisans horlogers, un responsable des publications de la presse. Donc, c'est une approche extrêmement large pour que toutes les personnes concernées d'une manière ou d'une

autre par notre histoire soient représentées et puissent œuvrer pour porter toute notre reconnaissance au-delà.

Cette même motion a été déposée au Grand Conseil. Comme cela a été mentionné tout à l'heure, elle a été traitée mardi passé au Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a accepté un amendement qui a un peu précisé la direction de cette motion. Il a d'abord demandé de faire un inventaire en posant quelques questions. Première question : Quels sont les projets déjà en route, qui vont dans le sens de la motion ? Deuxième question : Que manque-t-il encore pour la mise en valeur du patrimoine horloger ? Troisième question : Quel serait le coût approximatif d'un tel projet ? Le Conseil d'Etat a parfaitement compris et il sait très bien que la plus grande partie des choses sont déjà traitées au Musée d'horlogerie. Il a donc attribué le mandat au MIH pour qu'il puisse répondre à ces trois questions. Le Conseil d'Etat a aussi dit, puis l'a confirmé qu'actuellement des recherches architecturales sont déjà en cours dans l'ensemble du canton. Un recensement a été ordonné. Il devrait être achevé dans les cinq ans. Il permettra de repérer tous les édifices concernés par l'horlogerie dans la région. Le pavillon de l'Observatoire cantonal fait l'objet d'un concept de restauration et fait partie de cette mise en valeur. En effet, il a conservé toute sa machinerie et ses installations techniques. Le Conseil d'Etat est d'accord d'accepter cette motion. Comme celle-ci traite le même objet, (le texte est identique) nous n'allons pas refuser cette motion comme cela, parce que cette recherche est importante pour la mise en valeur de notre patrimoine ; mais en même temps, il ne serait pas logique que nous fassions chacun un rapport séparé. A notre avis, ceci doit être un travail commun, dirigé par l'Etat, puisque l'Etat a accepté cette motion. L'Etat donnera le mandat. Par conséquent, nous vous demanderons d'accepter que nous travaillions avec l'Etat dans cette motion et vous nous permettrez en tout cas de ne pas vous présenter un rapport séparé, ce qui nous semble absolument superflu. Dans ces conditions, nous pouvons accepter cette motion. Mais si nous devons demander un rapport séparé, je vous demanderais de le retirer, parce qu'un rapport double ne me semble pas avoir de sens.

**M. Charles Augsburger, président du Conseil communal :** Juste quelques remarques complémentaires à celles de ma collègue qui était chargée, vu son rôle dans le secteur culturel, de faire l'intervention principale, pour relever qu'en ce qui concerne l'aspect architectural et patrimonial (urbanisme), un travail considérable a déjà été effectué. L'ensemble des bâtiments de la ville ont été analysés, répertoriés, classifiés selon leur importance. Une commission a fait des dizaines et des dizaines de séances pour évaluer et enregistrer chaque objet, l'un après l'autre avec des répertoires contenant des photos, des appréciations. Nous avons donc une documentation qui est, nous pouvons le dire, exhaustive. Il manque quelques bâtiments en bordure de ville, mais pour l'essentiel, le travail est fait. Il y a là déjà, sur le plan de la ville de La Chaux-de-Fonds (cela n'existe pas dans toutes les communes), une documentation assez exceptionnelle. Nous l'avons déjà utilisée en grande partie à travers des opérations comme "Bon pied, bon œil" pour tirer un avantage de ce patrimoine architectural qui existe et en faire bénéficier des éléments du tourisme et de la valorisation de la ville. Il y a là quelques actions qui sont déjà en cours, en quelque sorte. Je rappelle aussi que nous sommes également associés à la

démarche à travers le Réseau des villes de l'arc jurassien de Watch Valley qui a suscité pas mal de réflexions et sur lesquelles je ne reviendrai pas maintenant. Donc nous sommes tout à fait dans l'état d'esprit de pouvoir accepter la motion, mais dans l'esprit et dans le sens qui a été indiqué par ma collègue. Le Canton prend en charge la démarche telle qu'elle est proposée ici, et engage une étude à laquelle nous allons non seulement nous associer pour la forme, mais participer véritablement, puisque, en plus, c'est le Musée d'horlogerie qui va être l'élément moteur pour la mise en œuvre. Je voudrais peut-être aller un petit peu plus loin en disant que nous sommes aussi sensibles à cet élément, parce qu'évidemment, le patrimoine horloger a eu un effet sur l'urbanisme, sur la ville dans son ensemble, parce qu'il y a ici une vocation pour l'horlogerie et à la microtechnique; il y a une civilisation horlogère qui s'est développée dans cette cité qui a été importante. Aujourd'hui même, le Conseil communal était invité à voir les nouveaux locaux de l'entreprise Girard-Perregaux. Lorsqu'il s'est exprimé, M. Macaluso, PDG de la maison, a également mentionné l'importance qu'il y avait pour les entreprises et pour le tissu industriel d'avoir ce substrat, en quelque sorte, qui existe, cette tradition, ce patrimoine horloger, de telle sorte, que nous puissions construire quelque chose dans le domaine industriel sur le long terme. Parce qu'il a une autre vision que celle des financiers. Je crois que c'était intéressant, après avoir visité cette entreprise qui se développe bien, qui a investi des sommes assez considérables, qui a une planification sur le long terme et qui fait une horlogerie de qualité, de constater cette adéquation entre ce patrimoine, cette civilisation et tout ce travail qui va pouvoir se faire et qui va bien sûr rejaillir sur les perspectives industrielles et économiques de la ville. Nous pouvons associer à cela toute la démarche que nous ferons, et que nous avons en cours dans le domaine de l'Art nouveau, parce qu'il y a quand même des connections qui existent et des synergies que nous pourrions trouver. Dans cet esprit-là, le Conseil communal accepte la motion, en sachant aussi que vous êtes sensibles à ce que nous ne fassions pas les choses à double, que nous participions d'une manière active et que nous soyons, puisque le mandat est donné à la Ville de La Chaux-de-Fonds, partie prenante et support de cette démarche. Et bien sûr vous aurez connaissance des retombées et des résultats de cette opération.

**M. Laurent Kurth, soc. :** Si la parole n'est plus demandée par d'autres groupes, j'aimerais juste revenir sur un ou deux points évoqués par le Conseil communal en le remerciant de l'accueil favorable qu'il réserve, malgré quelques commentaires aux motionnaires. Je souhaiterais insister sur un ou deux points, parce que j'aimerais éviter tout malentendu, même si dans les informations qui ont été apportées, il semble que quelques correctifs ont été amenés en deuxième partie de développement. Il n'y avait pas dans l'intention des motionnaires de volonté de critiquer le travail qui se fait. Il y avait la volonté de mettre en évidence la nécessité de rendre accessible ce qu'aujourd'hui la jeunesse de cette ville ne connaît pas. Le patrimoine existe, je l'ai dit. Le travail de mise en valeur se fait, vous l'avez dit. Il n'empêche, aujourd'hui cette mise en valeur est parfois encore limitée à certains milieux, limitée dans un certain nombre de directions et elle pourrait même être développée. Et la jeunesse de cette ville qui n'a pas vécu l'histoire horlogère, ne s'est pas approprié ce qui fait aujourd'hui encore néanmoins notre identité. C'était une des

dimensions de la motion. La deuxième, c'est de dire que même les gens chargés de faire la promotion de la ville, pour certains ignoraient jusqu'il y a peu, la richesse de ce qui peut être mis en valeur dans cette ville, la richesse du patrimoine construit qui est en lien avec l'horlogerie et qu'il y a là aussi la démonstration que malgré tout le travail qui peut être fait dans un certain nombre d'institutions, la volonté de rendre public, de rendre accessible, de ne pas limiter ces connaissances à des spécialistes peut être mise en réflexion. Je crois que l'intention était vraiment celle-là. Tout en disant encore une fois qu'il n'y a pas non plus à faire de ce patrimoine des savonnettes vendables partout dans le monde, mais que la démarche vise d'abord l'appropriation de ce qui fait notre histoire, notre culture et finalement ce que nous sommes dans cette région. Donc une volonté qui va dans ce sens, mais qui ne visait pas du tout à critiquer le travail qui se fait dans ce domaine. Je suis très content d'entendre qu'un certain nombre de démarches que nous n'associerions pas forcément d'emblée à la démarche que les motionnaires ont préconisée sont associées à cette démarche par le Conseil communal qui montre bien les facettes multiples de ce que représente la Mesure du Temps dans notre région. Je crois que c'est là-dessus que peuvent se rejoindre les motionnaires et les remarques du Conseil communal. Je dirais encore un point par rapport à la proposition qui est faite de la part de l'exécutif. Evidemment que nous n'allons pas vous demander de faire deux fois les mêmes études entre le Canton et la Commune, mais tout aussi évidemment, et je crois que M. Augsburger l'a précisé, il ne s'agit pas non plus de dire "le Canton s'en occupe et par conséquent, nous allons attendre de voir le rapport que produiront les études cantonales". La Chaux-de-Fonds et Le Locle, nous l'avons dit, sont au cœur de ce pays horloger. Il ne s'agit pas de monopoliser ce patrimoine ici, mais de reconnaître que le poids principal, le centre de gravité de cette région horlogère est ici et que par conséquent, la Ville ne peut pas ne pas s'y intéresser. Même si c'est le Canton qui mène les études et qui à la limite met les moyens (je ne sais pas quels seront les accords entre la Ville et le Canton pour mener un certain nombre de choses), que néanmoins, la Ville participe de manière très active à ces études et puis évidemment qu'elle rende compte au Conseil général aussi de l'avancement et des conclusions de ses travaux et, encore une fois, qu'elle ne se distancie pas des travaux menés par le Canton. Dans ce sens-là, je peux me satisfaire des réponses apportées par le Conseil communal.

**M. Patrick Haldimann, président :** La motion n'étant pas combattue, elle est donc acceptée. M. Houlmann sera sûrement très content, lui qui nous a accompagnés quasiment à tous les Conseils généraux pour savoir où nous en étions avec sa motion. (RIRES).

Je vous propose de terminer maintenant en vous souhaitant une excellente fin de soirée. Je sais que certains vont encore travailler.

Je vous rappelle que la prochaine séance aura lieu le lundi 28 avril 2003 à 17h.00.

**La séance est levée à 22h.00.**

*Le président :*  
Patrick Haldimann

*Le secrétaire :*  
Pierre-Alain Thiébaud

*La secrétaire-rédactrice :*  
Caroline Brand

